



Syndicat de collecte et
traitement des déchets ménagers



SOMMAIRE

1-PRÉSENTATION DU SYNDICAT	03.
2-DISPOSITIFS DE COLLECTE	11.
3-INDICATEURS TECHNIQUES	26.
4-COMMUNICATION/SENSIBILISATION	45.
5-INDICATEURS FINANCIERS	53.

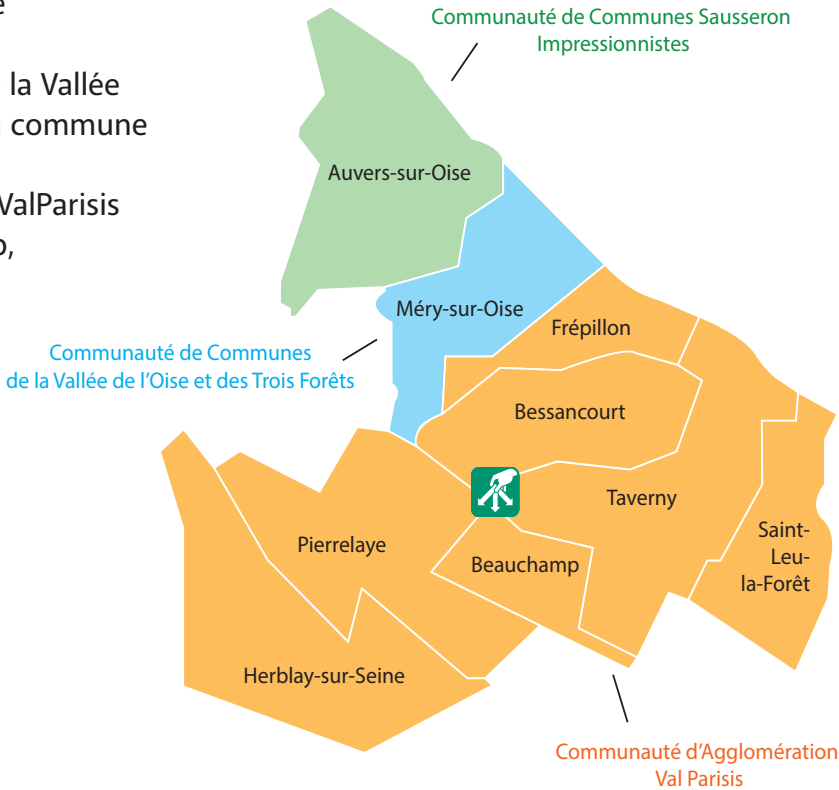


PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Tri-Action est le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets de neuf communes réparties sur trois Communautés et qui représentent 123 115 habitants (INSEE 2024):



- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la commune d’Auvers-sur-Oise.
- Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts pour la commune de Méry-sur-Oise.
- Communauté d’Agglomération ValParisis pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.



PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Collecte et traitement

Cinq flux (déchets résiduels, emballages et papiers, verre, encombrants, déchets verts) sont collectés en porte à porte. 12 000 habitants (5300 logements) sont collectés via 373 bornes enterrées. Les déchets sont acheminés par camions bennes aux centres de traitements et de valorisation de Saint-Ouen-l’Aumône.



Gestion de la déchèterie

La déchèterie fixe de Bessancourt – 82 657 entrées en 2025 – et les déchèteries mobiles déployées à Auvers-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise Saint-Leu-la-Forêt ou Taverny permettent d’évacuer notamment les déchets de travaux, végétaux, produits toxiques et encombrants.



Fourniture de contenants

Le Syndicat a installé près de 137 144 conteneurs et 373 bornes enterrées sur son territoire. Il a assuré en 2025, 5 148 interventions de dotation et maintenance.

LES MISSIONS



Communication

Trois agents assurent les actions de communication de proximité : animations scolaires, interventions auprès du grand public lors d’évènements locaux ou en en porte à porte.



Prévention des déchets

Depuis 2010 le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une baisse significative de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers la mise en place d’actions concrètes : formation compostage, organisation de disco picnic et de repair café, création d’un local réemploi, etc.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

FONCTIONNEMENT

Le comité syndical de Tri-Action est composé de 36 délégués (18 titulaires et 18 suppléants). Le Président de Tri-Action est Jean-Charles Rambour, Maire-adjoint de la commune d'Herblay-sur-Seine.

AUVERS-SUR-OISE Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes



Jean-Pierre OBERTI
Conseiller, communautaire,
Maire-Adjoint



Florent BEAULIEU
Délégué titulaire,
Conseiller municipal délégué



Juliette DUMEIGE KERBRAT
Déléguée suppléante
Conseillère municipale



Pascal CANTIN
Délégué suppléant
Conseiller municipal

BEAUCHAMP Communauté d'Agglomération Valparisis



Régis BRASSEUR
Délégué titulaire,
Conseiller municipal délégué



Patrick PLANCHE
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint



Antoine WALTER
Délégué suppléant,
Conseiller municipal délégué



Pascal SEIGNÉ
Délégué suppléant,
8^{ème} Vice-Président de Val Parisis,
Maire-Adjoint

BESSANCOURT Communauté d'Agglomération Valparisis



Estelle CABARET
4^{ème} Vice-Présidente du Syndicat,
Maire-Adjointe



Jean-Christophe POULET
Délégué titulaire,
6^{ème} Vice-Président
de Val Parisis, Maire



**Marie-Christine
DUPREZ-PANNETRAT**
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe



William MOSSE
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint

FREPILLON Communauté d'Agglomération Valparisis



Martine BERNARD
2^{ème} Vice-Présidente du Syndicat,
Maire-Adjointe



Pascal DERCHE
Délégué titulaire,
Conseiller municipal



Patricia ZEISS
Déléguée suppléante,
Maire



Dominique COUDRAY
Délégué suppléant, Conseiller
municipal

HERBLAY-SUR-SEINE Communauté d'Agglomération Valparisis



Jean-Charles RAMBOUR
Président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Philippe BARAT
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Nadine PORCHEZ
Déléguée suppléante,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe



Isabelle PAILLASSA
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe

MÉRY-SUR-OISE Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Alexandre DOHY
1^{er} Vice-président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Hubert MARCHAIS
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint



Grégory CROZZOLO
Délégué suppléant,
Conseiller municipal



Jean-Marc PECQUEUX
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

PIERRELAYE Communauté d'Agglomération Valparisis



Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Déléguée titulaire,
Maire-Adjointe



Claude CAUET
Secrétaire du Syndicat,
Maire-Adjoint



Dominique MORIN
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint



Eric COUDERCHON
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

SAINT-LEU-LA-FORÊT Communauté d'Agglomération Valparisis



Monique BAQUIN
3^{ème} Vice-Présidente du Syndicat,
Conseillère communautaire,
Conseillère municipale déléguée



Julien Maestroni
Délégué titulaire
Maire-Adjoint



Michèle CODRON
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe



Peggy Xavier
Délégué suppléant
Maire-Adjointe

TAVERNY Communauté d'Agglomération Valparisis



Carole FAIDHERBE
Délégué titulaire,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe



Philippe ARES
Délégué titulaire,
Conseiller municipal

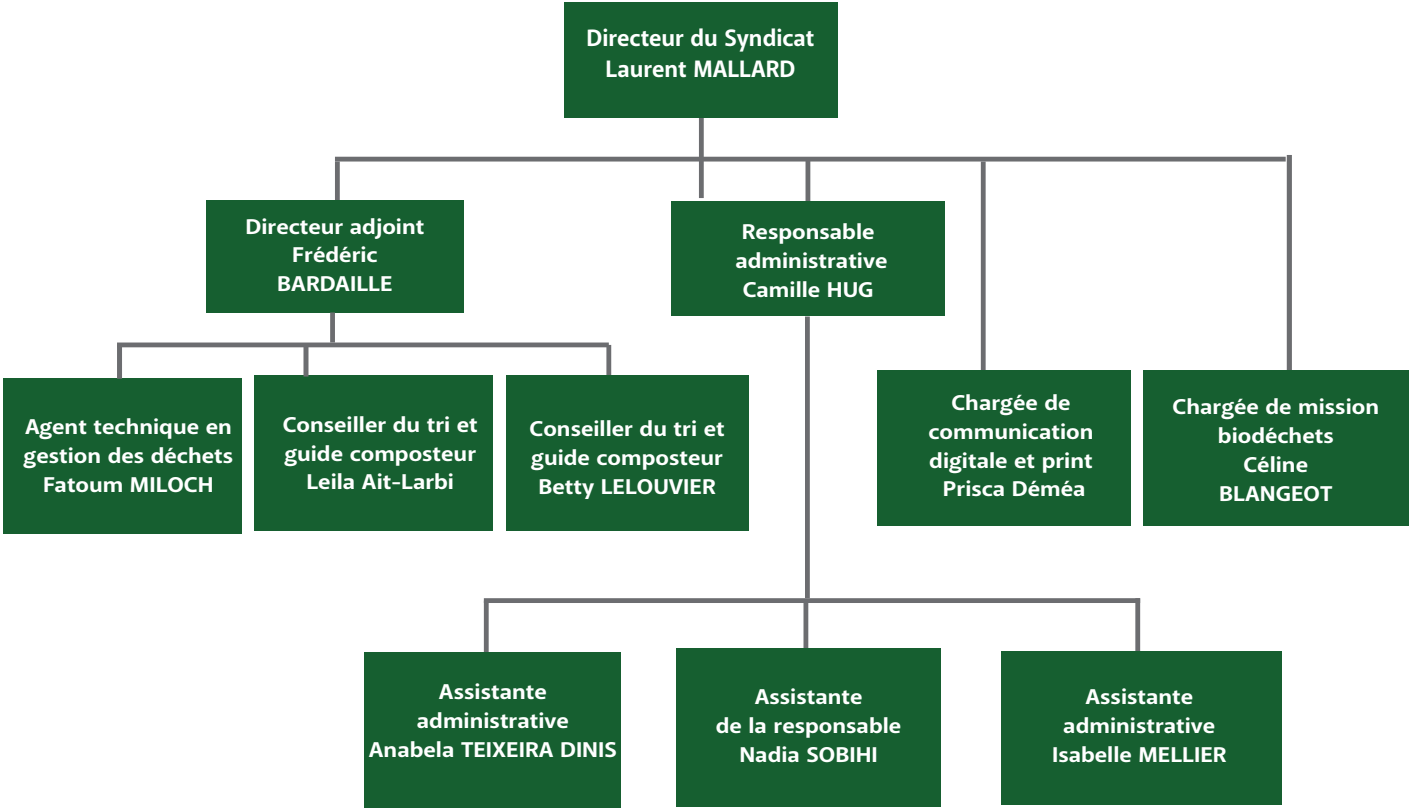


Céline DA SILVA
Déléguée suppléante,
Conseillère municipale



Elie SANTI
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT EN 2025



Une équipe de 12 agents travaille à la mise en place des projets décidés par les conseillers syndicaux et à la gestion quotidienne du service.

Le **Directeur** a en charge le management du service. En contact régulier avec les élus, il est chargé d'appliquer les décisions politiques, et intervient en appui technique et administratif.

Le **Directeur adjoint** a en charge les relations avec les prestataires, la gestion de la déchèterie et de la redevance spéciale (déchets des professionnels). Il supervise également le travail des conseillers et animateurs du tri.

Les missions **des conseillers et animateurs du tri** sont **très variées** : animations scolaires et sensibilisation du grand public (porte à porte, stands d'information...), suivi de collecte, accueil des usagers et gestion des problèmes de collecte.

Les missions de **l'agent technique** sont axées sur

l'exploitation des REP sur la déchèterie, les chantiers bornes enterrées et contrats RS.

Les **assistantes administrative** en charge de l'accueil réceptionne les appels téléphoniques des usagers, de la gestion des bacs et des comptes.

La **responsable administrative** est en charge des ressources humaines et du suivi financier et administratif du Syndicat.

L'**assistante de la responsable administrative** assure de multiples missions administratives et comptables en complémentarité de la responsable administrative.

La **chargée de prévention /communication** s'occupe de mettre en oeuvre des actions de réduction des déchets (ex ; compostage, lutte anti- gapi, réemploi...) Elle est également en charge de la communication du Syndicat (journal, site internet...).

LES COMITÉS

Au cours de l'année 2025, le Comité Syndical s'est réuni à 6 reprises. Voici les points abordés lors de chaque réunion.

COMITÉ DU 11 FÉVRIER

- 1. Débat d'orientation budgétaire - exercice 2025

COMITÉ DU 26 MARS

- 1. Fixation du prix de la redevance spéciale pour les festivals et événements à compter du 1er avril 2025
- 2. Autorisation donné à Monsieur le Président de signer le contrat type avec CITEO concernant la filière des emballages ménagers et papiers graphiques
- 3. Reprise anticipée des résultats
- 4. Vote du budget primitif 2025
- 5. Contributions budgétaires 2025
- 6. Modification des membres des commissions

COMITÉ DU 21 MAI

- 1. CITEO : appel à projets « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »
- 2. Avenant N°2 au marché de collecte 2021COLL-TRI : collecte des biodéchets en porte à porte et des points apport volontaire
- 3. Convention d'implantation des points d'apport volontaire pour les collectes des biodéchets
- 4. Groupement de commandes avec les syndicats AZUR et Emeraude pour la fourniture des composteurs individuels
- 5. Refashion : mise en place de la collecte opérationnelle des TLC
- 6. Approbation du compte de gestion 2024 budget principal
- 7. Adoption du compte administratif de l'exercice 2024 budget principal
- 8. Décision modificative n°1 exercice 2025 budget principal
- 9. Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG Grande Couronne pour une mission d'archivage auprès du syndicat Tri-Action
- 10. Convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour le syndicat Tri-Action

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

COMITÉ DU 2 JUILLET

1. Rapport d'activité 2024

2. Convention de coopération avec la CACP pour le tri des collectes sélectives

3. Autorisation donnée au président de signer la demande de résiliation à l'amiable sans indemnité du lot2 du marché 2021COLL-TRI

4. Avenant N°1 à la convention de coopération avec le syndicat AZUR

5. Groupement de commande du marché de fourniture/maintenance des bacs roulants

6. Règlement de déchèterie
7. Appel à projet CITEO/ADELPHE 2025 « mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques »

8. Contrat territorial pour la prise en charge des articles de bricolage et de jardin

9. Décision modificative n°2 exercice 2025 budget principal

10. Protection sociale complémentaire 2024-2029 : convention de participation santé du CIG

COMITÉ DU 01 OCTOBRE

1. Enlèvement des ordures ménagères exonérations au titre de l'exercice 2026

2. Modification du règlement intérieur de la déchèterie de Bessancourt

3. Modification de la délibération 2025-28 du 2 juillet 2025 relative à la Décision Modificative 2 de l'exercice 2025

4. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027- 2030 du Centre Interdépartemental de Gestion

COMITÉ DU 03 DÉCEMBRE

- 1- Autorisation donnée au président de signer le contrat de reprise des emballages ménagers

2 - Autorisation donnée à Monsieur Le Président de signer le contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales

3 - Pertes sur créances irrécouvrables - créances admises en non-valeur et créances éteintes

4 - Exécution budget 2026 avant le vote du budget : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

5 - Autorisation donnée à Monsieur Le Président à demander le versement anticipé des contributions budgétaires 2026 de la communauté d'agglomération ValParisis, de la communauté de
- communes du Sausseron Impressionnistes, et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

6 - Autorisation donnée à Monsieur Le Président de signer une convention de mutualisation relative à la convention de participation santé et prévoyance du CIG de la Grande Couronne

7 - Autorisation donnée à Monsieur le Président à signer une convention avec le CIG pour une mission de confection des paies

8 - Modification des modalités du compte épargne temps

9 - Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions



DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

45 938 tonnes de déchets collectés en porte à porte en 2025

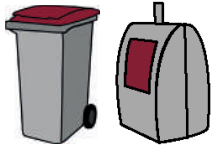
Tri-Action collecte 6 flux de déchets en porte à porte : déchets résiduels, emballages/papiers, verre, déchets végétaux et encombrants. Les collectes sont effectuées par le prestataire SEPUR en porte à porte et en apport volontaire (déchets résiduels, emballages et verre et biodéchets).



LES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Déchets résiduels
28 595 tonnes (avec zones d'activités 2 560 tonnes)







Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, barquettes en plastique, sacs plastiques, polystyrène, balayures, lingettes...

Conteneurs à couvercle grenat ou bornes enterrées. **Collecte 2 fois par semaine** pour les collectifs denses et certains hyper-centres, **1 fois par semaine** pour les pavillons et petits collectifs.

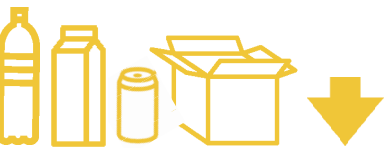
Valorisation énergétique au centre de traitement et de valorisation de notre prestataire AZUR à Argenteuil.

DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h
Beauchamp	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A et B) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteurs A et B)
Frépillon	Mardi et vendredi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A, B et C) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques).
Méry-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B) et à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h du matin (secteur B : zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)
Taverny	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)



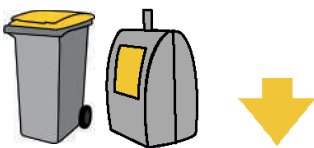
Emballages et papiers
6 640 tonnes (zones d'activités incluses)



Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, baraqués. Cette collecte concerne :

- les cartons, cartonnettes et briques alimentaires
- les bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons
- emballages métalliques
- tous les papiers
- tous les emballages concernés par l'extension des consignes de tri (sacs, sachets, suremballages, films, barquettes, tubes, pots, boîtes, polystyrène).

elles sont en plastique, sacs plastiques, polystyrène, balayures, lingettes...



Conteneurs à couvercle jaune ou bornes enterrées.
Collecte 1 fois par semaine



Valorisation matière

Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri de notre prestataire PAPREC, situé à Guichainville (27) jusqu'en août 2025 puis CYDEC à St Ouen l'Aumône à partir de septembre. Une fois que toutes les matières sont séparées, elles sont compactées en balles et sont acheminées vers des centres de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.



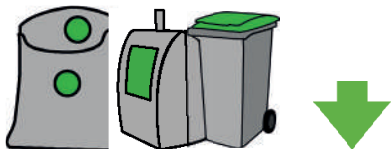
COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h (secteurs A et B) mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Mercredi à partir de 19h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mercredi à partir de 6h (secteurs A et C) et à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 6h (secteur C)
Méry-sur-Oise	Mardi à partir de 6h (secteurs A et B) Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Mercredi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h (secteur B: zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 19h (secteur B) Vendredi à partir de 19h (secteur A)
Taverny	Mercredi à partir de 19h (secteur A et B) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).

Bocaux et bouteilles en verre

2 763 tonnes



Cette collecte concerne les pots, bocaux et bouteilles en verre.



Conteneurs à couvercle vert, bornes enterrées, borne aérienne.

Collecte 1 fois par mois par SEPUR.



Valorisation matière

Les pots et bocaux transitent au centre de tri de notre prestataire PAPREC/CYDEC, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, puis sont transportés jusqu'à l'usine de recyclage de Saint-Higor d'Ymonville (76) ou de Rozet Saint Albin (02). Le verre sera transformé en calcin (petit morceaux de verre) puis fondu à 1500 °C pour fabriquer de nouvelles bouteilles et des bocaux en verre.



COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte) 1 fois par mois
Auvers-sur-Oise	4 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Beauchamp	3 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Bessancourt	4 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Frépillon	3 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Herblay-sur-Seine	1 ^{er} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Méry-sur-Oise	4 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Pierrelaye	2 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Saint-Leu-la-Forêt	3 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Taverny	2 ^{ème} mercredi matin de chaque mois à partir de 7h

Encombrants
1 404 tonnes



Mobilier (matelas, chaises, planches en bois...) et articles domestiques (valise, jouets volumineux...) Collecte de 3 à 12 fois par mois pour les collectifs >à 50 logements Collecte sur RDV pour les particuliers et les collectifs < à 50 logements.



100% en valorisation énergétique au centre d'AZUR à Argenteuil.

COMMUNES	FRÉQUENCE DE COLLECTE (uniquement pour les collectifs > à 50 logements)
Auvers-sur-Oise	6 collectes par an
Beauchamp	4 collectes par an
Bessancourt	4 collectes par an
Frépillon	3 collectes par an
Herblay-sur-Seine	10 collectes par an
Méry-sur-Oise	4 collectes par an
Pierrelaye	12 collectes par an
Saint-Leu-la-Forêt	6 collectes par an
Taverny	12 collectes par an



Déchets végétaux
5 700 tonnes 53 kg/hab



Les déchets végétaux correspondent aux tontes de pelouse, feuilles, fleurs fanées et petits branchages.



Les déchets verts sont collectés en sacs, en fagots ou dans des poubelles rondes sans roues (80 litres). Collecte 1 fois par semaine d'avril à mi-décembre par SEPUR.



Valorisation organique Les déchets végétaux sont déposés à la plateforme de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône. Ces déchets organiques sont transformés en compost qui servira d'amendement aux sols agricoles locaux.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte d'avril à mi-décembre)
Auvers-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h
Bessancourt	Mardi à partir de 15h
Frépillon	Mardi à partir de 15h
Herblay-sur-Seine	Mardi à partir de 6h
Méry-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Pierrelaye	Lundi à partir de 6h
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi à partir de 15h
Taverny	Lundi à partir de 15h

Matériel de pré-collecte
COLLECTE EN PORTE À PORTE - Conteneurs à roulettes

 41 374
conteneurs
déchets résiduels
soit 8 705 m3

 36 914
conteneurs
emballages
papiers
soit 7 257 m3

 33 788
verre
conteneurs
soit 4 307 m3

 25 068
conteneurs
déchets végétaux
soit 5 959 m3

Le Syndicat a renouvelé son marché de maintenance et fourniture de conteneurs roulants le 1^{er} mars 2022 sous la forme d'un groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE. Ce nouveau marché est basé pour la maintenance sur une tarification à l'acte. Les précédents marchés étaient rémunérés sur la base d'un forfait payé en fonction du volume de conteneurs à maintenir.

Le syndicat TRI-ACTION souhaite que le volume des bacs ne soit pas un facteur limitant à la collecte sélective, et que chaque administré puisse avoir la capacité de trier 100 % des emballages et papiers, correspondant aux objectifs ambitieux d'augmentation des performances de tri.

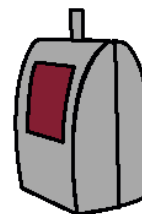
Type de maintenance	Nombre
Axe de couvercle	15
Axe de roue	42
Brûlé	53
Collerette	71
Couvercle	50
Cuve cassée	972
Echange	1 451
Etiquette adresse	126
Roue	40
Tombé benne	20
Volé / disparu	396
Total	3 236

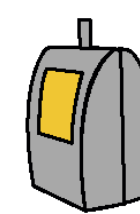


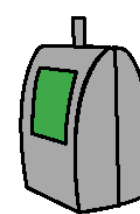
Matériel de pré-collecte
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE - Bornes enterrées et aériennes

Le Syndicat poursuit sa politique de développement des bornes enterrées. La fourniture, la pose des bornes enterrées sont assurées par le prestataire ASTECH. La maintenance des bornes est assurée par ECO PAV.

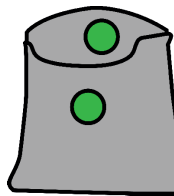
Au 31 décembre 2025, 373 bornes enterrées étaient installées.

 137 bornes
déchets résiduels
Capacité de 5 m3

 125 bornes
emballages/papiers
Capacité de 5 m3

 111 bornes
verre
Capacité de 4 m3

Des bornes d'apport volontaires aériennes pour le verre complètent le dispositif de collecte du verre en porte à porte.

 15 bornes aériennes
verre
Capacité de 3 m3

DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

La déchèterie de Bessancourt permet aux habitants de Tri-Action d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques qu'on ne peut pas déposer lors des collectes. En 2025 la déchèterie a comptabilisé 82 657 entrées pour 9 213 tonnes de déchets hors et hors REP. Elle est gérée par le prestataire SEPUR. Les professionnels des communes de Tri-Action peuvent aussi y accéder mais avec des modalités différentes.

Horaires d'ouverture et modalités d'accès

Déchèterie de Bessancourt, Zone Industrielle, Rue de Pierrelaye/D411, 95550 BESSANCOURT

HORAIRES D'ÉTÉ : du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 20h
Mercredi	8h - 20h
HORAIRES D'HIVER : du 1 ^{er} octobre au 30 mars	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 18h
Mercredi	8h - 18h
Fermeture les 25 décembre et 1 ^{er} janvier	

Déchets autorisés



DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

LA DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

Particuliers - Dépôt gratuit		Particuliers - Dépôt payant	
Dépôt < 300kg par apport et par jour		Dépôt > 300kg par apport et par jour	€ TTC/tonne
Gravats, inertes		Gravats, inertes	12 passages/ an
Bois		Bois	12 passages/ an
Métaux		Métaux	12 passages/ an
Divers incinérable		Divers incinérable	175 € dès le 1 ^{er} kg
Divers non incinérable, plâtre		Divers non incinérable, plâtre	175 € dès le 1 ^{er} kg
		Déchets non triés	180 €
Dépôt limité		Dépôts > 10 litres par an	€ TTC/litres
Déchets ménagers toxiques (15L max/apport)		Huile de vidange	Dépôt réservé aux particuliers
Huile de vidange (10L max/apport)			
Batterie (1 max/apport)			
Pneus sans jante (4 max/apport)			
Sans limite de poids et triés			
Cartons - Papiers - Végétaux - Verre			

Le local réemploi

Depuis avril 2021, Tri- Action a noué de nouveaux partenariats avec 4 associations qui récupèrent livres, CD, jouets, petit mobilier, vélos ... déposés par les usagers au local réemploi.

Awa Bâ est une association solidaire qui collecte vêtements, jouets, fournitures et produits d'hygiène pour les redistribuer aux populations dans le besoin de la région de Tambacounda, au Sénégal.

La **Société Saint-Vincent-de-Paul** est une association caritative qui agit dans les domaines de l'aide alimentaire, matérielle, accueil de jour et visites à domicile.

Le **Secours Populaire Français**, fédération du 95, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont l'objectif est de pratiquer la solidarité en faveur des plus démunis, notamment les enfants et également d'agir contre toute forme d'exclusion.

Vélo service est une association qui accompagne les enfants, les jeunes et les familles en difficulté à travers des actions de protection de l'enfance, de prévention, d'insertion et de soutien à la parentalité.



Les déchèteries mobiles

Un service au plus près des habitants

En complément de la déchèterie fixe, Tri-Action propose des déchèteries mobiles, permettant aux particuliers d'évacuer leurs déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture.

Ce système de proximité est entièrement mobile et rapidement installé. Chaque type de déchets dispose d'un emplacement distinct et au cours de la journée des camions viennent fréquemment procéder à la collecte des déchets.

Le prestataire des déchèteries mobiles est le même que la déchèterie de Bessancourt : SEPUR.

En 2025, 9 déchèteries mobiles ont été organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise, d'Herblay-sur-Seine, de Méry-sur-Oise, de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny.

Pour accéder à la déchèterie mobile, il faut être titulaire d'un compte d'accès à la déchèterie.



Les déchets des professionnels

Collecte et redevance spéciale

Les déchets assimilables aux déchets des ménages d'un certain nombre de commerçants, artisans et entreprises privées sont collectés en porte à porte en même temps que les particuliers.

Depuis 2016, les déchets résiduels des professionnels des zones d'activités sont collectés via un circuit spécifique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de fourniture, de maintenance, de collecte et de traitement des 720 premiers litres. Au-delà

de 720 litres de conteneurs (tout confondu), les professionnels doivent payer la redevance spéciale ou bien établir un contrat d'élimination de leurs déchets par une entreprise agréée. Le montant annuel de la redevance spéciale fixé comme suit:

Flux collecté	Ordures ménagères	Emballages	Verres
Tarif €/litres/net de tonne	2,90€	2,05€	0,85€

Le montant de la redevance spéciale s'élève à 392 431 euros en 2025.

Accès à la déchèterie de Bessancourt

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire en possession d'un badge. Pour l'obtenir, il faut présenter une pièce d'identité, un extrait K-bis ou fiche de situation au répertoire SIRENE (de moins de 3 mois).

Professionnels - Dépôt payant			
Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne	Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne
Cartons triés	50 € dès le 1er kilo	Bois	12 passages par an
Papiers triés	50 € dès le 1er kilo	Métaux	12 passages par an
Verre trié	50 € dès le 1er kilo	Divers incinérable	175 € dès le 1er kilo
Gravats, inertes triés	12 passages par an	Divers non incinérable, plâtre	210 € dès le 1er kilo
Végétaux triés	95 € dès le 1er kilo	Déchets non triés	180 € dès le 1er kilo

INDICATEURS TECHNIQUES

3#

INDICATEURS TECHNIQUES

LES COLLECTES

Collecte des déchets résiduels

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux ...) appelés déchets assimilés.

Ces déchets se définissent comme étant des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les cendres, le textile sanitaire, les litières pour animaux domestiques, les débris de verre ou de vaisselle, les balayures et résidus divers non dangereux, déposés dans les récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, aux heures de collecte.

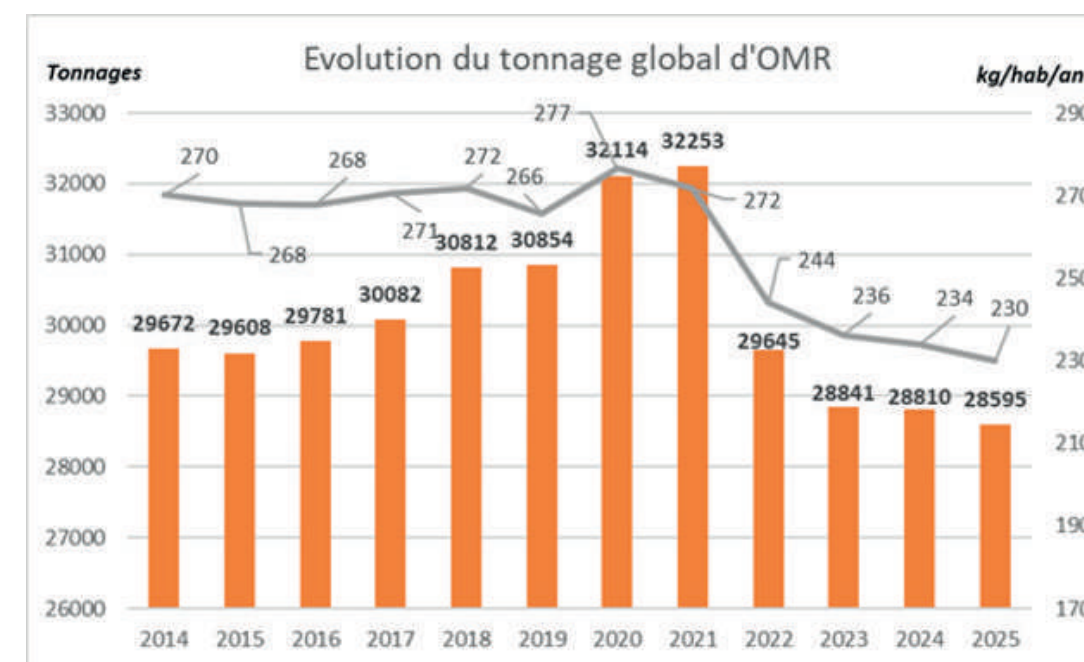
Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets résiduels :

- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;

- les déchets anatomiques ou infectieux provenant de l'exercice de professions libérales médicales, des laboratoires et des cabinets médicaux,

- les déchets qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement : piles, batteries, huiles usagées, déchets dangereux.

Les déchets assimilés sont soumis à une redevance spéciale pour leur enlèvement et leur traitement, dans des conditions définies par délibérations n°2002-68 du 18 décembre, n°2003-52 du 9 décembre 2003 et n°2023-22 du 23/03/2025 pour nouvelles modalités tarifaires. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels qui détiennent plus de 720 litres de bacs (tous bacs confondus : bacs résiduels, bacs déchets recyclables).



Déchets résiduels : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par commune (zones d'activités incluses)

INDICATEURS TECHNIQUES

Évolution des tonnages d’ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les données récentes confirment une tendance structurelle à la baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR), observée de manière convergente à l’échelle du syndicat Tri Action, de la Île-de-France et du territoire national.

À l’échelle régionale, cette dynamique est objectivée par les travaux de l’ORDIF, qui mettent en évidence une diminution continue des déchets ménagers et assimilés, avec notamment -5 % entre 2022 et 2023, soit une deuxième année consécutive de baisse . Cette tendance s’inscrit dans un mouvement de fond engagé depuis plusieurs décennies, avec une baisse

marquée des ratios d’OMR depuis les années 2000 .

À l’échelle nationale, les analyses de l’ADEME confirment également cette évolution : les OMR sont passées d’environ 253 kg/hab en 2017 à 223 kg/hab en 2024, traduisant une diminution significative et continue .

Sur le territoire du syndicat Tri Action, cette dynamique est encore plus marquée : entre 2021 et 2025, les tonnages d’OMR ont diminué d’environ 12 %, soit une baisse de l’ordre de 3 600 tonnes soit 42 kg/hab/an.

Année	OMR IDF* (kg/hab/an)	OMR Tri Action (kg/hab/an)	Écart (IDF - Tri Action)
2021	~305	272	-33 kg
2022	~290	244	-46 kg
2023	276	236	-40 kg
2024	~270 (estimation)	234	~-36 kg

*Sources : ORDIF, Région Île-de-France, données DMA et consolidations récentes

Le syndicat Tri Action présente ainsi des performances durablement supérieures à la moyenne régionale, avec un écart favorable de 35 à 45 kg/hab/an.

Une baisse multifactorielle, liée à des évolutions structurelles

La diminution des OMR observée localement s’inscrit dans une tendance systémique, portée par plusieurs facteurs cumulés.

Amélioration des performances de tri

La généralisation de l’extension des consignes de tri (ECT) et la progression des gestes de tri constituent un levier majeur.

À l’échelle nationale, l’ADEME souligne que la baisse des OMR est directement liée à la progression du tri des déchets recyclables .

En Île-de-France, il est estimé que près de 60 % du contenu des OMR correspond encore à des déchets recyclables ou biodéchets, ce qui traduit à la fois les progrès réalisés et le potentiel restant .

Sur le territoire de Tri Action, cette dynamique s’est traduite par un transfert significatif de tonnages vers la collecte sélective (estimé entre 680 et 1 100 tonnes).

Déploiement des politiques publiques de prévention

Les politiques nationales et régionales (loi AGEC, PRPGD francilien) ont favorisé la réduction à la source des déchets, via :

- le développement du réemploi et de la réparation,
- la limitation des produits à usage unique,
- et la diffusion de pratiques de consommation plus sobres.

Ces politiques produisent des effets progressifs mais durables sur les tonnages.

Effets de la conjoncture économique

Le contexte inflationniste observé depuis 2022 a entraîné une modération de la consommation des ménages, avec un impact direct sur la production de déchets.

Ce lien entre conjoncture économique et production de déchets est documenté par l’ADEME, qui

INDICATEURS TECHNIQUES

observe une corrélation entre ralentissement de la consommation et baisse des déchets ménagers.

Optimisation des services de collecte

Enfin, les évolutions organisationnelles du service de collecte initiées en 2022 jouent un rôle déterminant :

- réduction des fréquences de collecte, (passage de C2 à C1 pour le pavillonnaire)
- passage aux ECT
- déploiement du tri à la source des biodéchets.

Analyse qualitative des OMR

Les campagnes de caractérisation confirment toutefois un gisement résiduel encore important de déchets évitables :

- 37,8 % de déchets putrescibles (≈ 83,1 kg/hab/an) dont 31 % de gaspillage alimentaire (≈ 27,4 kg/hab/an)
- 21,5 % d’emballages et papiers recyclables (7764

Tonnes/an soit 63 kg/hab/an)
• 6 % de textiles (1780 tonnes/an soit 15 kg/hab/an)

Ces résultats sont cohérents avec les observations nationales : l’ADEME estime que près d’un tiers des OMR reste composé de biodéchets .

Si les performances locales sont nettement supérieures aux moyennes régionales, les analyses qualitatives confirment l’existence d’un potentiel de réduction encore important, notamment sur les biodéchets et le gaspillage alimentaire.

Dans ce contexte, les leviers prioritaires portent sur :

- le déploiement effectif du tri à la source des biodéchets,
- le renforcement des actions de prévention,
- et l’accompagnement des usagers vers des pratiques de consommation plus sobres.

Collecte sélective du verre

Sur le territoire du syndicat Tri Action, les tonnages de verre collectés sont en diminution, passant de 3 002 tonnes en 2021 (24,9 kg/hab/an) à 2 673 tonnes en 2025 (22,2 kg/hab/an), soit une baisse d’environ -11 %.

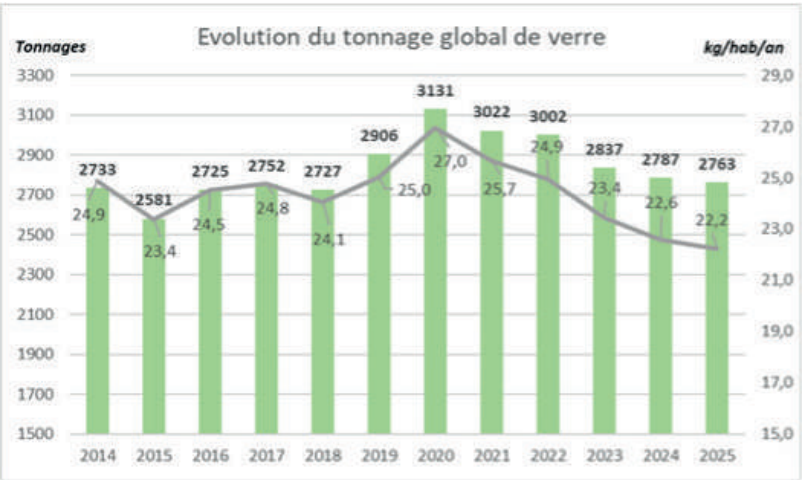
Cette évolution s’inscrit dans une tendance nationale et régionale de contraction du gisement. Les données de l’ADEME et de l’ORDIF confirment une légère diminution des tonnages collectés (-1 à -2 %) ces dernières années, traduisant principalement une baisse des quantités mises sur le marché.

Cette tendance s’explique en premier lieu par le contexte inflationniste de 2022 qui a entraîné une réduction de la consommation des ménages, notamment pour les boissons — principaux contributeurs au gisement de verre — comme l’indique l’INSEE.

Elle s’inscrit également dans des évolutions structurelles : allègement des emballages, diversification des matériaux (plastique, carton), et développement du vrac et du réemploi.

Enfin, la filière industrielle elle-même s’adapte à cette baisse, avec des réductions de production annoncées, confirmant le caractère durable de cette évolution.

Ainsi, la diminution observée sur le territoire de Tri Action apparaît cohérente avec les tendances nationales et régionales et traduit avant tout une baisse du gisement de verre disponible, plus qu’une dégradation des performances de tri.

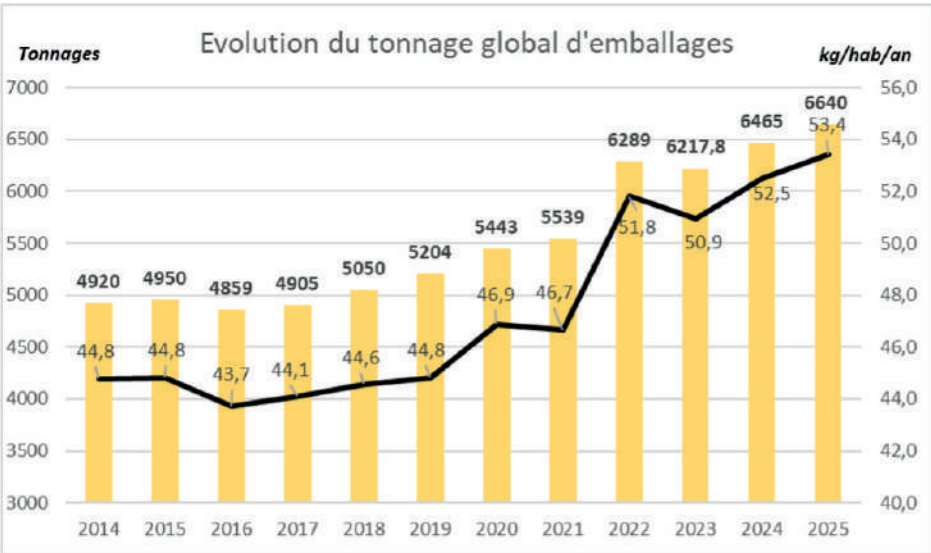


Collecte sélective des emballages ménagers et des papiers/cartons

Dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022, le syndicat TRI-ACTION a mené une étude d'optimisation des collectes par un bureau d'études spécialisé, de sorte à identifier les sources d'optimisation du service. Les enjeux de la mise en place de l'extension des consignes de tri sont de réduire la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à 1 fois / semaine auprès de l'habitat individuel et le petit collectif, représentant une réduction du nombre d'heures affecté au service de 5 256 heures, et ce sans changement des volumes de bacs.

Jusqu'en 2022 les performances de tri avaient

tendance à plafonner, avec une production constante d'année en année autour de 45 kg/hab/an. En 2022, l'extension des consignes de tri à de nouvelles résines plastiques a permis une simplification significative du geste de tri, avec le slogan « désormais tous les emballages se trient », devenu une référence nationale. Pour accompagner l'augmentation attendue du volume des emballages collectés dans le bac jaune, le syndicat a entrepris une campagne massive d'ajustement des volumes de ces bacs. Le redimensionnement du parc de conteneurs, avec la dotation de bacs de 240 litres, s'est traduit par la distribution de près de 7 800 bacs, afin de répondre aux besoins croissants de la collecte sélective.



Les tonnages ont progressé de 926 Tonnes depuis 2021, soit près de 6kg/hab/an de plus qu'avant le passage aux ECT. Les refus de tri représentant 25,5% des tonnages entrants bien qu'en légère baisse restent sur un niveau élevé et un axe de progression important pour le syndicat.

Les actions entreprises par le syndicat TRI-ACTION illustrent une démarche proactive et structurée visant à optimiser la collecte des déchets ménagers, à simplifier le geste de tri et à adapter les infrastructures aux évolutions des volumes collectés. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale de gestion durable des déchets, en phase avec les objectifs régionaux et nationaux de réduction et de recyclage

des déchets plastiques.

Les emballages plastiques composent un flux complexe qui se divise en plusieurs catégories, dont le flux développement issu de l'extension des consignes de tri. Le « Flux développement » de Citeo est un programme industriel, mis en place après concertation avec les acteurs, qui permet de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique, peu ou mal recyclés, dans les centres qui assurent leur tri : emballages en PS, PET opaque, barquettes PET, etc. Rassembler, massifier puis retrier et enfin recycler ces emballages par résine va notamment favoriser le développement des filières en cours.

Collecte des déchets végétaux en porte à porte

Les tonnages de déchets verts sont étroitement corrélés aux conditions météorologiques, notamment à la pluviométrie et aux épisodes de sécheresse. Cette dépendance engendre une variabilité significative d'une année sur l'autre, rendant leur projection particulièrement incertaine.

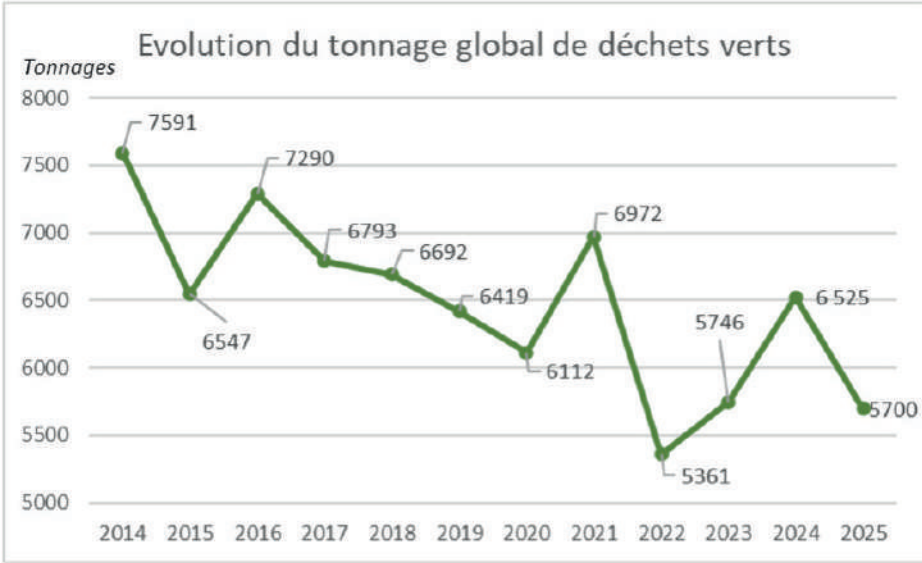
L'année 2025 s'inscrit dans un contexte climatique relativement modéré, caractérisé par l'absence d'épisodes prolongés de fortes précipitations susceptibles de favoriser la croissance végétale. Dans ces conditions, la production de déchets verts est de 5 700 tonnes, soit une diminution de 825 tonnes par rapport à 2024, année marquée par des conditions climatiques plus propices au développement de la végétation.

Au-delà de cet avantage technique, ces bacs offrent une utilisation plus pratique et ergonomique. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte, en limitant les manipulations contraignantes et en réduisant les risques de troubles musculo-squelettiques. À ce titre, ils s'inscrivent pleinement dans le respect des préconisations de la recommandation R437 de la CNAM.

Par ailleurs, ce choix présente un bénéfice environnemental significatif en substituant une solution durable à des consommables à usage unique. Avec une durée de vie supérieure à dix ans, les bacs permettent de préserver les ressources et d'éviter la production de déchets supplémentaires générés par l'utilisation de sacs papier.

Enfin, cette évolution s'avère également avantageuse sur le plan économique. L'abandon des sacs, qui représentaient une dépense récurrente importante et nécessitaient une gestion logistique (approvisionnement, stockage et distribution), permet une meilleure maîtrise des coûts à moyen et long terme.

En 2025, le syndicat a fait le choix d'équiper les usagers de bacs perforés, munis d'une grille en fond de cuve. Ce dispositif favorise la circulation de l'air et permet ainsi une réduction progressive du volume des déchets verts par dessiccation.



INDICATEURS TECHNIQUES

Nombre de bacs DV distribués en 2025 par commune :					
Communes	Bacs 240 L	Bacs 140 L	Total bacs distribués	Rapport au nbre total de bacs distribué	Rapport au nbre je jardin
Auvers-sur-Oise	2043	30	2037	8,96%	9,01%
Beauchamp	2206	29	2235	9,66%	9,14%
Bessancourt	1499	41	1540	6,65%	7,22%
Frépillon	909	11	920	3,98%	3,15%
Herblay-sur-Seine	5445	83	5528	23,89%	24,14%
Méry-sur-Oise	1854	27	1881	8,13%	8,50%
Pierrelaye	1312	27	1339	5,79%	6,11%
Saint-Leu-la-Forêt	3490	56	3546	15,32%	14,17%
Taverny	4010	72	4082	17,64%	18,56%
Total communes	22 768	376	23 144	100,00%	100,00%

Gestion des déchets végétaux : le compostage à domicile

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par Le Syndicat Tri-Action par la mise en disposition de composteurs à coût aidé.

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre

poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 8296 foyers soit environ 30 % des maisons individuelles du territoire sont aujourd'hui équipés de ce système. Deux modèles sont disponibles :



Lors de l'achat d'un composteur, un bioseau est donné facilitant ainsi le tri des biodéchets dans la cuisine.

Composteurs et accessoires	Prix unitaire achat €TTC	Prix unitaire vente €TTC
Plastique 345 litres	46,56 €	17,50 €
Bois 300 litres	69,25 €	25,00 €
Bois 150 litres	57,83 €	22,50 €
Aérateur de compost	21,90 €	10,00€
Bioseaux	2,80 €	0,00 €

Prix d'achat des composteurs et participation financière

INDICATEURS TECHNIQUES

Le tri à la source des biodéchets répond au droit européen et à la loi AGECE des 2020. L'objectif de cette loi est d'améliorer le bilan carbone en réduisant le stockage et la combustion des déchets verts. Aucune solution ne sera imposée et les habitants ne seront pas contrôlés.

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pour-tant, les trier présente de nombreux bénéfices.

- Réduire la combustion des déchets et donc le bilan carbone.
- Produire du biogaz pour un usage local ou en réseau.
- Fournir de l'engrais organique.

Les solutions envisagées varient en fonction du type d'habitat :

- En pavillonnaire : une gestion individuelle de proximité à la parcelle, sur votre propre terrain. Vous pouvez commander un composteur via un formulaire dédié sur notre site internet www.syndicat-tri-action.fr/compostage
- En habitat collectif : le compostage partagé ou les points d'apport volontaires.
- En zone urbaine dense : des points d'apports volontaires dans la limite des contraintes d'urbanisme.
- Pour les gros producteurs une collecte en porte à porte.

Commandes composteurs 2025					
	Plastique	Bois 300L	Bois 150L	Brass compost	Bioseaux
Auvers-sur-Oise	3	10	7	6	20
Beauchamp	6	18	5	18	29
Bessancourt	3	15	4	15	22
Frépillon	10	37	9	29	56
Herblay-sur-Seine	4	6	2	8	12
Méry-sur-Oise	7	19	3	18	29
Pierrelaye	5	8	4	13	17
Saint-Leu-la-Forêt	4	19	7	21	30
Taverny	5	20	6	21	31
Total	47	152	47	149	246

Gestion des biodéchets

Dans le cadre de la loi AGECE, qui impose depuis le 1er janvier de 2024, l’obligation de tri à la source pour tous les producteurs de biodéchets, le Syndicat TRI ACTION a mis en place différents modes de gestion des biodéchets visant à répondre aux besoins de chacun.

Les biodéchets incluent les déchets alimentaires, aussi appelés « **déchets de cuisine et de table** » et les « **déchets issus de l’entretien des jardins** ».

Les modes de gestion des Biodéchets :

- Une collecte dédiée en porte à porte pour la gestion des déchets alimentaires (DA) issus de la restauration collective scolaire (écoles, crèches, ALSH, cuisines centrales).
- Des Points d’Apport Volontaires (PAV) pour les foyers individuels, résidences collectives sans possibilité de compostage.

Ces dispositifs viennent compléter l’offre déjà existante de mise à disposition de composteurs individuels et partagés à coût aidé.

Zoom sur la collecte sélective des déchets alimentaires :

1. La restauration collective scolaire

Après une phase d’expérimentation menée auprès des établissements scolaires, des crèches, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des cuisines centrales, la collecte des déchets alimentaires a été pérennisée en 2025.

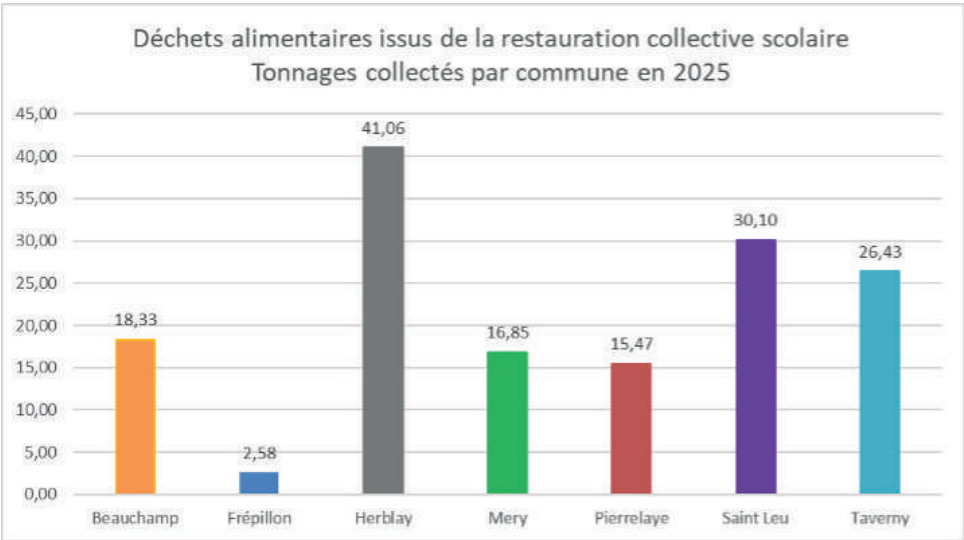
• **La gestion des biodéchets alimentaires issus de la restauration collective scolaire en quelques chiffres :**

- 105 conteneurs de 240 litres.
- 4 conteneurs 500 litres – plus fonctionnels pour la cuisine centrale
- 42 établissements équipés.
- Collecte en C1
- 150 tonnes collectés en 2025.
- Tonnage hebdomadaire moyen en période scolaire : 4 tonnes.

- Tonnage hebdomadaire moyen hors période scolaire : 1 tonne.

7 des 9 communes adhérentes au Syndicat sont impliquées dans cette démarche. Les communes d’Auvers sur Oise et Bessancourt ont mis en place d’autres solutions de gestion des biodéchets alimentaires issus de la restauration scolaire et n’ont pas souhaité faire partie du dispositif.

Cette démarche a permis d’ancrer durablement le geste de tri dans les pratiques quotidiennes de la restauration collective scolaire : 150 tonnes de déchets ont été détournées des ordures ménagères et d’une incinération superflue pour être valorisées par le compostage sur la plateforme de Thiverval Grignon, située dans les Yvelines (78).



2. Points d’Apport Volontaires (PAV)

En 2025, le Syndicat Tri-Action et les services municipaux travaillent conjointement pour déployer des PAV pour les déchets alimentaires.

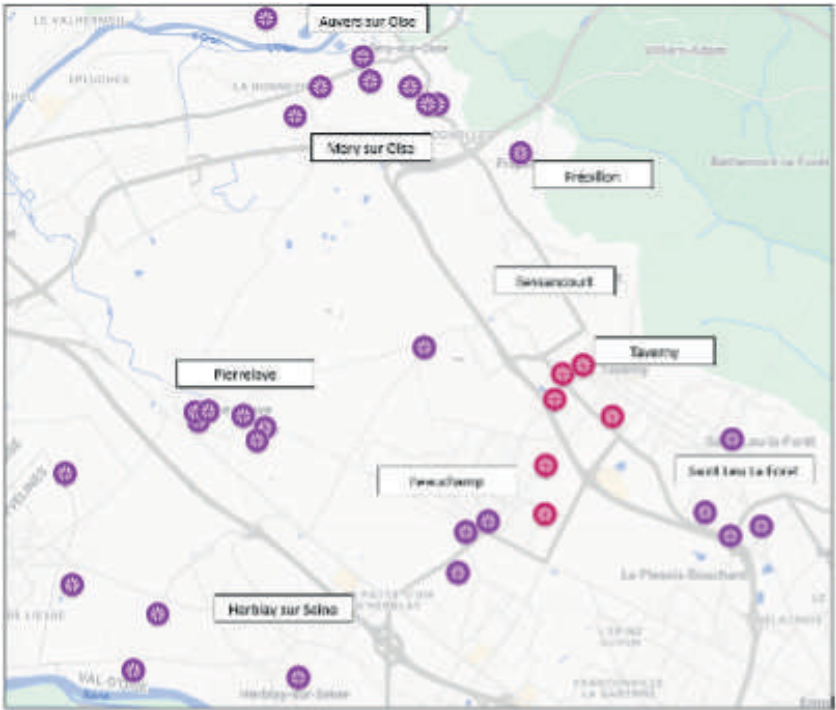
• **Cette démarche s’inscrit dans la continuité du déploiement des dispositifs de gestion des biodéchets et répond aux objectifs suivants :**

- Objectif règlementaire : faire évoluer la collecte existante, afin qu’elle desserve les ménages et les PNM.
- Objectif quantitatif : Collecter des tonnages similaires entre les PNM et les Ménages.

• **Implantation et répartition des Points d’Apport Volontaire à déchets alimentaires (PAV) :**

Les sites d’implantation des PAV à déchets alimentaires sont proposés par les communes à partir de recommandations techniques émises par le Syndicat Tri-Action. Ce cahier des charges regroupe un certain nombre de recommandations réparties en 3 axes :

- Distance entre le PAV et les ménages :
- Population Desservie
- La situation



Implantation des PAV à déchets alimentaires par commune en 2025

Répartition des PAV à déchets alimentaires par commune en 2025											
Commune	Auvers-sur-Oise	Beauchamp	Bessancourt	Déchèterie	Frépillon	Herblay-sur-Seine	Méry-sur-Oise	Pierrelaye	Saint-Leu-la-Forêt	Taverny	TT
Nbre de PAV	1	2	0	1	1	6	7	6	4	0	28

En 2025, les implantations de PAV sur les communes de Bessancourt et de Taverny demeure à l’étude.

INDICATEURS TECHNIQUES

Les PAV à déchets alimentaires

- Un PAV se compose :

 - D'un conteneur de 240 litres spécifiquement conçus sur 3 roues pour une utilisation plus pratique et ergonomique visant à faciliter leur manipulation.
 - D'un abri hermétique conçu pour limiter l'intrusion de nuisibles et les nuisances olfactives.
 - Le Syndicat a fait le choix de tester 2 modèles
- d'abris provenant de 2 fournisseurs différents.

 - Les PAV sont principalement installés sur le domaine public desservant : foyers individuels, logements collectifs, marchés alimentaires, quartiers résidentiels et centre-ville.
 - 1 PAV est installé sur la parcelle privée d'une résidence collective.



Abri-bac UTPM



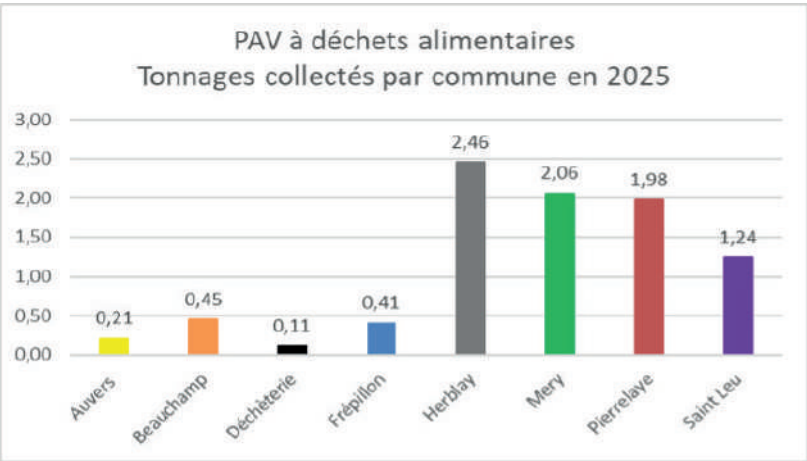
Abri-bac WinBin



Conteneurs 3 roues

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) en quelques chiffres :

- Juillet 2025 : début du déploiement des PAV
 - 28 PAV répartis sur 7 des 9 communes adhérentes au Syndicat Tri-Action.
 - 2 modèles d'abris-bacs.
 - Collecte en C1
- 39 prestations de lavage des bacs par an (C1 d'Avril à Septembre puis C0,5 d'octobre à mars)
 - 9 tonnes collectées de juillet à décembre 2025.
 - Tonnage hebdomadaire moyen : 400 kg, en progression.



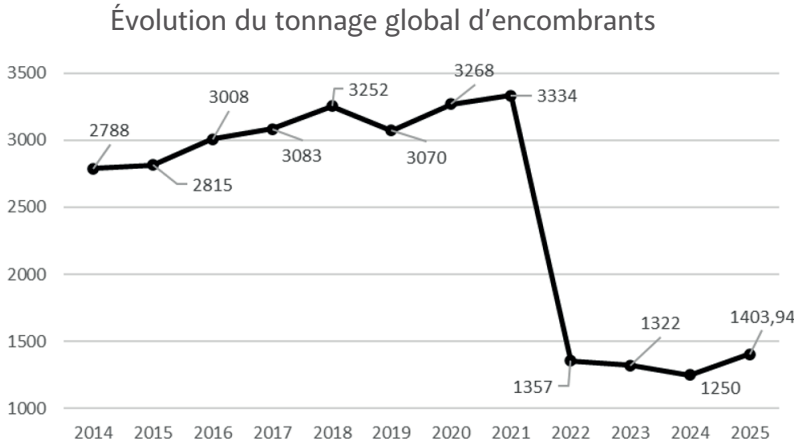
Ce nouvel équipement de tri offre aux foyers ne pouvant ou ne souhaitant pas pratiquer le compostage, une solution de proximité pour le tri de leurs déchets alimentaires. Depuis sa mise en place en juillet 2025, près de 9 tonnes de déchets alimentaires ont été

détournés des ordures ménagères, évitant ainsi leur incinération, pour être valorisés par compostage sur la plateforme de Thiverval-Grignon, située dans les Yvelines (78).

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des objets encombrants

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, la collecte des encombrants évolue pour s'adapter aux besoins des usagers. Pour la première fois en 2022, cette collecte s'est faite sur rendez-vous pour le secteur pavillonnaire et les collectifs de moins de 50 logements. Pour les collectifs de plus de 50 logements le ramassage reste systématique et cadencé selon planning.



Cette nouvelle organisation visant à encourager le don, la réparation, le réemploi et limiter l'impact carbone en évitant au camions-bennes de couvrir l'intégralité du territoire pour une collecte qui correspond à des besoins ponctuels, a permis de réduire les tonnages de 63 % par rapport à 2021. L'objectif initial visé étant de réduire les tonnages de 50 %.

6756 rendez-vous ont été honoré en 2025 dont 81% pour le pavillonnaire et 19% pour le collectif, soit au total 457 rendez-vous (-6,3%) de moins qu'en 2023 pour un tonnage en baisse de 72 T (soit 5,5%). La comparaison du nombre de rendez-vous attribué par commune à la part de la population qu'elle représente montre que le service est rendu de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

Rendez-vous encombrants					
	Pavillonnaire	Collectif	RDV total	Part RDV/ somme	Part de la population
Auvers-sur-Oise	435	6	441	6,3%	5,6%
Beauchamp	385	60	445	6,3%	7,7%
Bessancourt	321	24	345	4,9%	6,9%
Frépillon	204	9	213	3,0%	2,7%
Herblay-sur-Seine	1577	400	1977	28,0%	25,8%
Méry-sur-Oise	445	44	489	6,9%	8,1%
Pierrelaye	434	120	554	7,9%	8,3%
Saint-Leu-la-Forêt	933	102	1035	14,7%	13,0%
Taverny	1022	528	1520	22%	21,9%
Total	5756	1293	7049	100,0%	100,0%

Encombrants : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

Apports des services techniques

L'attribution de nos derniers marchés de traitement implique de revoir l'organisation de la gestion de ces flux, le site de CYDEC ne nous permettant plus d'y déposer l'intégralité de nos déchets.

optimiser les déplacements, 2 quais de la déchèterie ont été adaptés afin de permettre aux véhicules type poly-benne (PTAC 3,5 tonnes) de basculer directement leur contenu sans in-tervention manuelle.

Considérant les demandes nombreuses des services techniques pour favoriser le tri de vos déchets et

De concert avec les communes, nous avons défini l'organisation suivante :

	Divers non incinérable	Divers incinérable	Gravats	Végétaux
Auvers-sur-Oise	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Beauchamp	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Bessancourt	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Frépillon	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Herblay-sur-Seine		AZUR	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Méry-sur-Oise		OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Pierrelaye	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Saint-Leu-la-Forêt		OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Taverny		OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC

	Divers non incinérable		Divers incinérable		Gravat		Végétaux		Total	
	Tonnage	Coût TTC	T	Coût TTC	T	Coût TTC	T	Coût TTC	T	Coût TTC
Auvers-sur-Oise									0	0,00€
Beauchamp	0,72	159,85€	8,96	1 355,60€	0	0,00€	45,62	2 788,87€	55,3	4 180,97€
Bessancourt			0,91	165,00€			31,04	1 898,83€	31,95	2 052,65€
Frépillon			0,61	92,00€			0,71	43,23€	1,32	127,09€
Herblay-sur-Seine	0,81	178,85€	97,97	13 660,00€	12,76	379,74€	175,48	10 729,14€	287,02	24 747,56€
Méry-sur-Oise	0,08	17,69€	7,1	1 078,06€	0	0,00€	135,62	8 287,31€	142,80	9 285,07€
Pierrelaye	1,78	393,76€	24,5	3 714,00€	0	0,00€	71,23	4 358,32€	97,51	8 128,14€
Saint-Leu-la-Forêt									0	0,00€
Taverny							174,82	10 701,42€	174,82	10 701,42€
TOTAL	3,39	750,15€	140,05	20064,66€	12,76	379,74€	634,52	38807,12€	790,72	60001,66€

Déchèterie de Bessancourt

Un nouveau marché a été attribué en décembre 2021 à la société SEPUR. Ce marché concerne la gestion de la déchèterie de Bessancourt et de déchèteries mobiles et le traitement – valorisation des déchets issus de ces déchèteries, il est divisé en 5 lots :

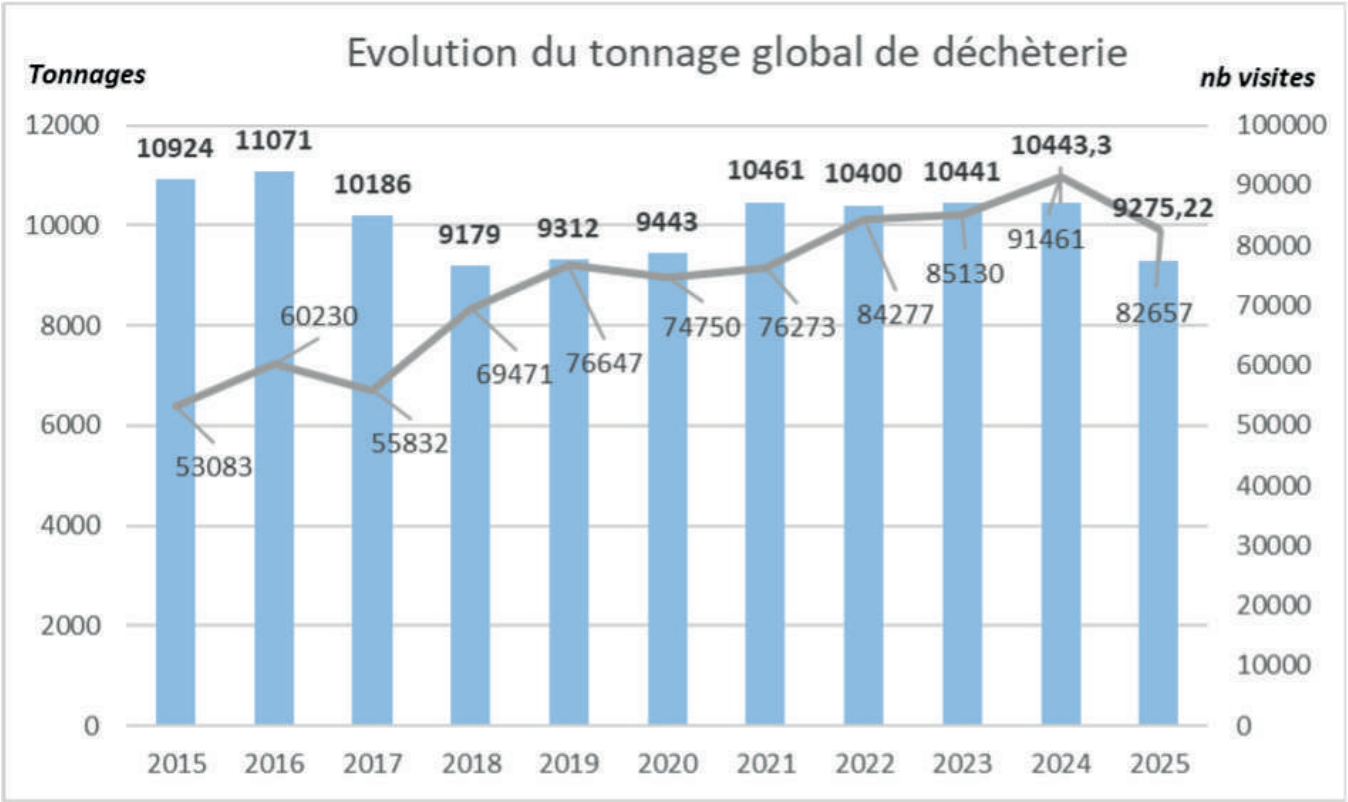
Lot n°1 : Gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
Lot n° 2 : Le traitement - valorisation des gravats ;
Lot n° 3 : Le traitement - valorisation des ferrailles, le transport et la valorisation des batteries ;
Lot n° 4 : Le traitement - valorisation des cartons collectés en déchèteries ;
Lot n° 5 : Le transport et le traitement-valorisation des déchets dangereux, hors ECO-DDS ;

Les prestations relatives à la gestion de la déchèterie de Bessancourt sont :

- L'accueil des usagers, la gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
- La mise à disposition de contenants : location- maintenance sur la déchèterie de Bessancourt et les déchèteries mobiles ;
- Le transport des bennes entre les différentes déchèteries et les exutoires désignés par la collectivité ou proposés par le titulaire du marché ;
- Le traitement-valorisation du bois, du plâtre, des pneumatiques hors filière Alliapur, du tout-venant non incinérable et des huiles de vidange ;
- La gestion administrative.

Afin d'optimiser le transport, un engin permettant de tasser les matériaux à l'intérieur des bennes est utilisé, de sorte de limiter l'impact environnemental des transports, d'améliorer la disponibilité des bennes sur site, de limiter le chinage en dehors des heures d'ouverture et de maîtriser le coût de la prestation.

Pour limiter le transport des bennes de grandes capacités type 40 m3 sont utilisées.



INDICATEURS TECHNIQUES

Description du flux	REP	Destination des flux	Tonnages
Tout-venant enfouissable		ALLIECO (Taverny-95)	409
Tout venant incinérable		SUEZ NOVAZUR (Argenteuil-95)	1754
Plâtre	valobat	ALLIECO (Taverny-95)	934
		ALLIECO (Taverny-95)	472
Traitement gravats		TERSEN(Pierrelaye-95)	2876
Bois		ALLIECO (Taverny-95)	1093
Menuiseries	valobat	TRICYCLE ENVIRONNEMENT (Gennevilliers-92)	48
Laines de verre	valobat	ISOVER (Chemillé-en-Anjou-49)	11,6
Laines de roche	valobat	ROCKWOOL (Saint-Eloy-les-Mines-63)	0,24
Déchets verts		CYDEC (Saint-Ouen-L'aumone-95)	1568
Carton		SOREVO (Bessancourt-95)	204
Ferraille		SOREVO (Bessancourt-95)	406
Verre		EVERGLASS (Rozet-Saint-Albin-02)	10
Huile de vidange		SEVIA (Gennevilliers-95)	13
Huile de minérale		DIELIX (LIMAY - 78)	0,3
Batteries		SOREVO (Bessancourt -95)	18
Transport et traitement des pneumatiques		DELTA GOM (CUTS - 60)	15
Déchets ménagers spéciaux	ECO DDS	CHIMIREC (Dugny -93)	2
		RECYDIS (Le Blanc-Mesnil-93)	96
DEA- Déchets d'ameublement	ecomaison	PAPREC (Belloy-en-France-95)	1473
DEEE-Déchets électriques et électronique	ecosystem recycler c'est protéger	REVIVAL (GEMHF-Gennevilliers-92) - REGAIN	403
		ECOPLAST (ECRANS-Fourchambault-58)	
		GALLOO (PAM - Vernouillet -28)	
Lampes et tubes fuo	ecosystem recycler c'est protéger	REMONDIS (Allonne -60)	1,5
Piles	Corepile	CHIMIREC (Dugny -93)	3
Articles de sport et de loisirs - ASL	EcoLogic	DERICHEBOURG (Gennevilliers -92)	14
Articles de jardin non thermiques - ABJ	ecomaison	PAPREC (Belloy-en-France-95)	
Articles de jardin et de bricolage thermiques ABJTH	EcoLogic	ARMABESSAIRE77 (Pontault-Combault - 77)	5
Jouets	ecomaison		
Textiles	Re_fashion	LE RELAIS (Chanteloup-les-Vignes - 78)	85
Total			11 916

INDICATEURS TECHNIQUES



Le coût d'exploitation

Le coût de fonctionnement de la déchèterie de Bessancourt est pour l'année 2025 de 1 316 737 € soit 10,58 €/hab.

	Bilan 2025
Fonctionnement (Haut de quai/bas de quai)	1 316 737 €
Déchèterie mobile	19 408 €
Recette entrées déchèterie	60 611 €
Caméra surveillance (ETS) - Circlechain - maintenance + divers	8 937 €
Recettes traitement-Valorisation	46 356 €
Aide éco-organisme (hors CITEO)	205 451 €
Total	1 032 664 €

L'arrivée de la REP PCMB depuis avril 2024 permet une gestion du plâtre, des menuiseries, des laines de verre et de roche en opérationnelle (la collecte et le traitement sont pris en charge directement par l'Eco-organisme) donc un gain direct pour la collectivité et un soutien financier pour les gravats, le bois, et une partie des non incinérables.

Déchèterie mobiles

Ce service de proximité permet aux particuliers d'évacuer les déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture. Le principe est d'amener la déchèterie au cœur de la ville.

Elles furent organisées dans les communes :

- d'Herblay-sur-Seine (22 mars et 18 octobre) ,
- de Méry-sur-Oise (28 juin et 13 septembre),
- de Saint-Leu-la-Forêt (24 mai et 15 novembre),
- de Taverny (7 juin).

Un emplacement est réservé pour la journée.

Le coût des déchèteries mobiles s'élève à 19 407,97 euros.



Traitement des déchets

Déchets collectés

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets résiduels	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)
Emballages/papiers	De janvier à août: Centres de tri – PAPREC à Guichainville (27) De septembre à décembre: CYDEC	- Papiers graphiques issus de la collecte sélective (journaux/ revues/magazines) PAPREC (APS-Perlen-Suisse) - Acier et petits aciers issus de la collecte sélective -SUEZ- Hierros Servando (Espagne) - Aluminium et petits aluminium issus de la collecte sélective -SUEZ-Centre de transformation en Belgique - Petits alu -SUEZ-Allunova (Allemagne) - PCNC - Papiers et cartons issu de la collecte - PAPREC - SAICA (Nogent-sur-Seine) - PCC - Papiers et cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective - PAPREC- Essity (Hondouville 27/Lucart/ 88 Laval) - Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective - France plastique Recyclage (Limay 78) - Emballages plastiques: PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective- CITEO - Emballages plastiques: bouteilles PEHD, PP et pots et barquettes - mix PE/PP- SUEZ- (PEBO en Italie ou SUMINCO en Espagne) - Les films PEBD issus de la colecte sélective - Sirplats (Portugal)
Verre	VERALIA Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Déchets verts	Unité de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage et commercialisation du compost
Encombrants	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)

INDICATEURS TECHNIQUES

Déchets apportés à la déchèterie

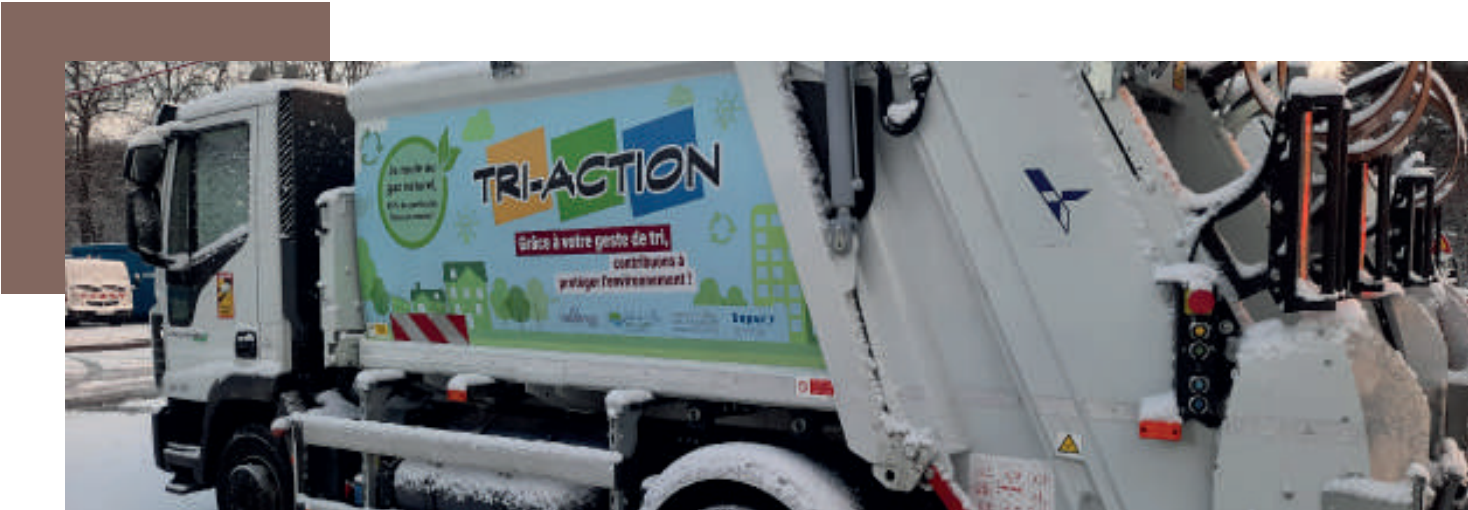
Entreprise chargée de l'exploitation de la déchèterie:
Entreprise SEPUR
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices
78850 THIVERNAL-GRIGNON

Marché de prestations de service public de 4 ans
renouvelable deux fois un an ayant démarré le 1^{er}
janvier 2022.

La prestation comprend l'exploitation de la
déchèterie fixe de Bessancourt et des déchèteries
mobiles.

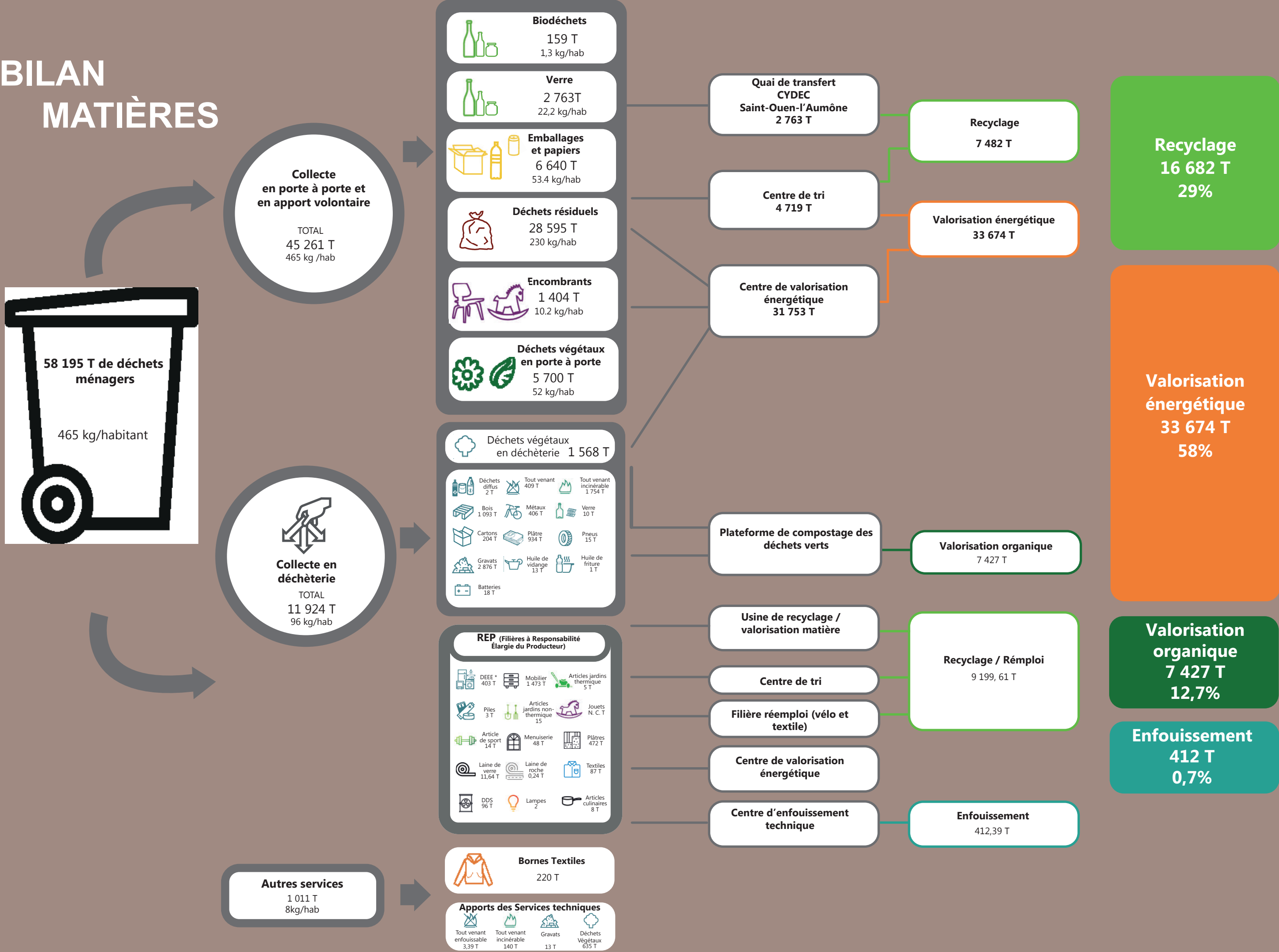
Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts	Plate-forme de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage
Tout venant non incinérable	ALLIECO à Taverny (95)	Enfouissement
Plâtre	ALLIECO à Taverny (95)	Enfouissement
Tout venant incinérable	Usine d'incinération d'Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	ALLIECO à Taverny (95)	Enfouissement
Gravats	TERSEN-PICHETA à Pierrelaye (95)	Enfouissement
Ferraille	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Mobilier	PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E)	GEM hors froid : Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid : Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans : E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats : GALLOO à Vernouillet (28) PAM : REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Papiers	TRIVALO (27)	Recyclage
Verre	Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Textiles	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération

INDICATEURS TECHNIQUES



Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets Diffus spécifiques	Acides + Bases : TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - SARP à Limay (78)	Incinération Traitements spécifiques
	Eco-DDS : CHIMIREC (Dugny 93)	
	Hors Eco-DDS : RECYCLIS (le Blanc-Mesnil 93)	
	Aérosols : DEM à Chauny (02)	
	Solides, Pâteux et DDS vides : CHIMIREC à Javène (35) – RECYFUEL à Engis (Belgique) – SCORI HERSIN à Hersin (62) – TRIADIS Services à Rouen (76)	
Huiles de vidange	SEVIA à Gennevilliers (92)	Recyclage
	INDAVER DOEL (Belgique)	
	CHIMIREC à Dugny (93)	
	SOREVO à Bessancourt (95)	
	DIELIX à Limay (78)	
Lampes	INDAVER DOEL (Belgique)	Recyclage
Piles	CHIMIREC à Dugny (93)	Traitement pour dépollution
Batteries	SOREVO à Bessancourt (95)	Récupération des métaux et élimination
Huiles alimentaires	DIELIX à Limay (78)	Valorisation matière
Pneus	DELTA GOM à Cuts (60)	Valorisation matière

BILAN MATIÈRES





Communication
et sensibilisation

4#

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

DU TRI À L'ACTION : sensibiliser pour mieux agir

Campagne de communication – Déploiement des PAV à déchets alimen- taires

Dans le cadre de la loi AGEC et du tri à la source des biodéchets, le Syndicat Tri-Action a déployé de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés aux déchets alimentaires sur le territoire.

Afin d'accompagner cette évolution, une campagne de communication ciblée a été mise en place pour informer et sensibiliser les habitants aux nouvelles modalités de tri. Cette campagne s'est appuyée sur différents supports : publications réseaux sociaux, supports papiers, relais auprès des communes avec un article, newsletter et actions de proximité.

L'objectif était double :

- expliquer le fonctionnement des bornes et les consignes de tri associées ;
- encourager l'adoption de ce nouveau geste, simple et accessible à tous.

Cette démarche vise à réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères, à valoriser les biodéchets par le compostage et à inscrire durablement le territoire dans une logique d'économie circulaire.



Lancement des sacs à pain réutilisables



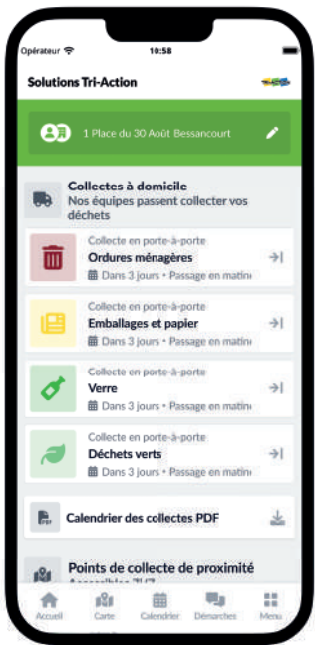
Dans le cadre de sa stratégie de réduction des déchets à la source, le Syndicat Tri-Action a lancé une opération de distribution de sacs à pain réutilisables.



Cette initiative vise à limiter l'usage des sachets jetables et à encourager l'adoption de gestes simples du quotidien favorisant le zéro déchet. En proposant une alternative durable et pratique, le Syndicat accompagne les habitants vers des habitudes de consommation plus responsables.

Au-delà de la distribution, cette action constitue un levier de sensibilisation concret, permettant de rappeler que la prévention des déchets commence par des changements accessibles à tous.

Campagne de communication – Application Solutions Tri-Action



Afin d'accompagner la digitalisation des services et de faciliter l'accès à l'information, le Syndicat Tri-Action a déployé une campagne de communication dédiée à l'application Solutions Tri-Action. Cette campagne a mobilisé plusieurs canaux (site internet, réseaux sociaux, relais via les communes, et communications institutionnelles) afin de toucher un public large et diversifié.

L'objectif est de renforcer la notoriété de l'application et d'encourager son téléchargement pour permettre aux usagers d'accéder à des informations personnalisées : calendriers de collecte, consignes de tri, alertes en cas de modification de service, démarches en ligne ou encore localisation des points d'apport volontaire.

Cette action s'inscrit dans une démarche de modernisation du service public, visant à améliorer la réactivité, la clarté de l'information et l'autonomie des usagers.



Les ateliers et formations au tri et prévention

Tout au long de l'année 2025, le Syndicat Tri-Action a proposé de nombreuses actions de sensibilisation à destination des habitants, des scolaires et des acteurs du territoire. Formations, ateliers et événements ont permis de promouvoir les bonnes pratiques de tri, de compostage et de prévention des déchets.

Ateliers et formations tri/prévention restauration scolaire				
Actions	Public	Lieux	Nb personnes	Dates
Formations au tri des déchets alimentaires dans la restauration scolaire	Responsable de la cuisine centrale	Beauchamp	1	24 avril
	Personnel des offices	Frépillon	5	24 mai
	Personnel des offices personnel péri scolaire	Herblay-sur-Seine	30	24 mai
	Personnel des offices personnel péri scolaire	Pierrelaye	30	24 mai
	Personnel des offices	Taverny	50	24 juin
	Personnel des offices	Saint-Leu-la-Forêt	30	24 juin
	Personnel des offices	Méry-sur-Oise	30	24 juillet
Formation de formateurs	Collégiens	Taverny	20	23 janvier
Tous au compost	Tout public	Tri-Action	50	2 mars
Tous écocitoyens	Tout public	Beauchamp	100	17 mai
Ressourcerie éphémère	Tout public	Taverny	100	4 et 11 juin
Festiv été	Tout public	Taverny	100	15, 16 et 17 juillet
Été aux naquettes	Tout public	Herblay	100	22 et 29 juillet
Rallye citoyen	Collégiens	Taverny	300	9 septembre
Troc aux plantes	Tout public	Pierrelaye	50	8 novembre
Les 3R - Repair Café, réparation de vélo, distribution de compost, Gratifieria	Tout public	Syndicat Tri-action	189	29 novembre
Formation compostage	Écoliers	Taverny	450	12 décembre

Les 3 R de TRI-ACTION

Tri-Action organisait la 10ème édition des 3R (réduire, réparer, réutiliser, ensemble) à l’occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), samedi 29 novembre 2025.

Près de 160 habitants du territoire de Tri-Action se sont rendus à la déchèterie de Bessancourt, et ont pu contribuer à réduire leurs déchets grâce à différents éco-geste.

Distribution de sacs de compost et de broyat

Comme chaque année, les habitants ont pu récupérer gratuitement du compost et du broyat produit sur place à partir des branchages déposés par les usagers de la déchèterie, afin d’enrichir leurs sols ou pailler leurs plantations.



Plongée dans les coulisses de la collecte

Une démonstration en conditions réelles a permis aux habitants d’en apprendre plus sur le fonctionnement du camion de collecte. Une activité très appréciée des enfants comme des parents.



Cette journée a été une réussite grâce notamment à la mobilisation des agents de Tri-Action et de la déchèterie (SEPUR), des bénévoles de l’association Fourmis herblaysiennes, Les colibris de Beauchamp et de Vélos services.

Réparer plutôt que jeter !



Avec l’aide du Repair’ Café, de nombreux appareils électroménagers ont pu être remis en état. À côté, l’atelier de réparation de vélos proposé par notre partenaire Vélo Services a connu un franc succès, tout comme la vente de vélos d’occasion.

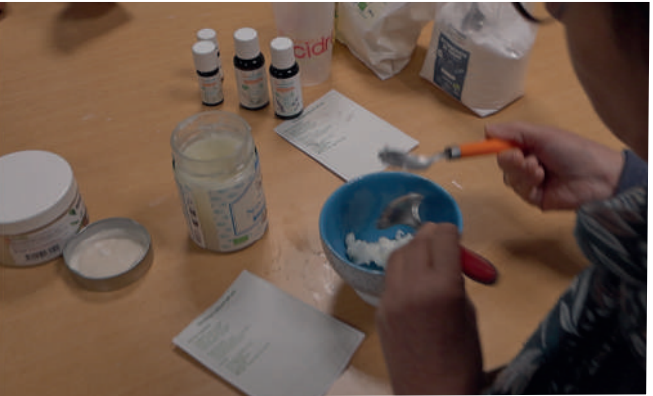


Une seconde vie aux objets

La gratiféria a de nouveau attiré de nombreux visiteurs. Vêtements, vaisselle, livres, décotations... chacun a pu donner ou prendre gratuitement selon ses besoins et ses trouvailles !

Faire soi-même son déodorant

Les participants ont pu découvrir des alternatives simples aux produits conventionnels, à partir d’ingrédients accessibles et générant moins d’emballages. Cette animation s’inscrit dans une démarche de réduction des déchets à la source et de sensibilisation à la consommation responsable.



Atelier bougie récup’

Cette animation a permis de valoriser le réemploi en donnant une seconde vie à des contenants et à de la cire récupérée. L’objectif était de démontrer, de manière pratique et ludique, qu’il est possible de détourner certains objets du quotidien avant de les jeter.

Nouveauté cette année : la vente de composteurs !

Le Syndicat Tri-Action a également proposé à la vente des composteurs, permettant aux habitants de s’équiper facilement et de valoriser leurs biodéchets directement à domicile.



Sensibilisation au compostage

2 guides composteurs du Syndicat organisent des ateliers compost afin de sensibiliser sur les techniques et conseils pour valoriser au mieux ses déchets de cuisine et de jardin. Ils accompagnent également la mise en place de compostage collectif en résidence et dans les écoles.

Sensibilisation au compostage			
Actions	Public	Lieux	Nb de personnes
Formation compost	usagers du Syndicat	Tri Action	358
Distribution compost et broyat 3R	usagers du Syndicat	Tri Action	104
Déchèterie mobile	usagers du Syndicat	Herblay-sur-Seine Auvers-sur-Oise	2 159
Total			2 621

Les animations scolaires

Les animations scolaires se sont poursuivies tout au long de l’année en présentiel. Près de **1 541 élèves** ont ainsi été sensibilisés aux enjeux du tri et de la réduction des déchets sur notre territoire.

Animations scolaires réalisées			
Commune	Ecole	Nombre d’animations	Nombre d’enfants
Auvers-sur-Oise	Aulnaies	4	90
	Chaponval		
	Vavasseur		
Bessancourt	St Exupéry	6	151
	Lamartine		
	Simone Veil		
Beauchamp	Louis Pasteur	3	81
	Paul Bert		
Frépillon	Vieille Fontaine	1	27
Méry-sur-oise	Vaux	15	389
	Monmousseau		
	Jean Jaurès		
	Centre		
	Pablo Neruda		
Herblay-sur-Seine	Saint Exupéry	8	187
	Les chênes		
	Jean Moulin		
	Louis Pasteur		
	Jean Jaurès		
	Les Buttes Blanches		
	Jean-Louis Etienne		
Saint-Leu-la-forêt	Foch	4	92
	Prévert		
	Marie Curie		
Pierrelaye	Pierre Curie	4	110
	Marie Curie		
	Louise Michel		
Taverny	Verdun	10	190
	René Goscinny		
	Jean Mermoz		
	Marcel Pagnol		
	Foch		
	Louis Pasteur		
Total		40	1 317 élèves

Les suivis de collecte

Cette année, un suivi renforcé a été mis en place sur les secteurs où le taux de captation du tri est le plus faible.

L’objectif est d’aller à la rencontre des usagers afin de les sensibiliser et d’assurer, dans la durée, une meilleure compréhension et une pratique plus juste du tri pour chaque flux. Ce travail porte à la fois sur l’adéquation des moyens existants (nombre de bacs) et sur l’amélioration de la qualité du tri, afin de pouvoir, le cas échéant, mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Suivis de collecte prévention et sensibilisation		
Commune	Nombre de suivis	Sensibilisation
Auvers-sur-Oise	5	1
Beauchamp	16	7
Bessancourt	8	3
Frépillon	6	4
Herblay-sur-Seine	19	10
Méry-sur-Oise	8	5
Pierrelaye	11	5
Saint-Leu-la-Forêt	11	3
Taverny	12	8
Total	96	46



INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION du service d'élimination des déchets

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

Collecte des déchets ménagers - Collecte des déchets résiduels - Collecte des emballages et papiers - Collecte du verre - Collecte des encombrants - Collecte des déchets verts - Collecte des déchets des marchés et manifestations exceptionnelles - Collecte des zones d'activités/ exceptionnelles - Collecte et traitement des biodéchets	Marché public de prestations de services avec : SEPUR Marché de 60 mois reconductible deux fois une année ayant démarré le 1^{er} janvier 2022
Traitement des déchets ménagers - Incinération des déchets résiduels - Incinération des encombrants	Convention de coopération avec : Syndicat AZUR Convention de coopération d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2025.
Tri et conditionnement des emballages et papiers - Réception des emballages - Compostage déchets verts - Stockage du verre - Tri aux standards CITEO et filières de reprise - Conditionnement et chargement des produits triés - Valorisation des gros de magasins et papier bureautique - Caractérisation des échantillons - Transport et traitement des refus de tri	Marché public de prestations de services avec : PAPREC Convention de coopération d'une durée de 4 ans ferme à compter du 1^{er} janvier 2022. Reconductible deux fois un an. Convention de coopération avec : CACP Convention de coopération d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.
Exploitation de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles	Marché public de prestations de services avec SEPUR Marché de 5 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 2 janvier 2022
Fourniture et Entretien maintenance du parc de conteneurs roulant - Maintenance BAV curative - ECOPAV - Fourniture BAV ASTECH - Maintenance préventive + lavage ESE	Marché public de fournitures et prestations de service en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec SULO Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en mai 2022
Fourniture de sacs papier pour déchets verts	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 370 397€ en 2025 soit 130,40€ par habitant.

Dépenses de fonctionnement	Montant
Collecte et traitement déchets	14 618 427 €
Gestion de la déchèterie	
Traitement déchets municipaux	
Maintenance conteneurs + bornes et autres matériels	126 460 €
Communication	27 161 €
Frais de personnel	657 483 €
Frais généraux	159 608 €
FINANCES - amortissements + créances irrécouvrables	784 096 €
AUTRES	-2 838 €
TOTAL	16 370 397 €

Evolution des principaux postes de dépenses

Focus collecte et traitement		Coût de collecte et transport	Coût de traitement	Coût total
Déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte	Ordures ménagères	3 130 078 €	3 928 884 €	7 058 962 €
	Emballages - journaux magazines	1 904 837 €	2 032 396 €	3 937 233 €
	Biodéchets	54 229 €	12 629 €	66 858 €
	Verre	440 361 €	43 956 €	484 317 €
	Déchets verts	824 684 €	348 543 €	1 173 228 €
	Encombrants	229 617 €	193 008 €	422 624 €
Traitement fixes et mobiles		431 325 €	932 526 €	1 363 850 €
Dépôts services techniques en centre de traitement			584 022 €	584 022 €
Total		7 015 132 €	8 075 963 €	15 232 108 €

Evolution du prix de collecte des déchets en PAP et AV

Tri Action a renouvelé son marché de collecte qui a été notifié en juillet 2021 à la société SEPUR.

Dans le cadre de ce marché, le comité syndical a fait le choix d'une motorisation des véhicules de collecte au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), en alternative au diesel et à l'essence. Ce choix s'inscrit dans une démarche environnementale volontariste, le GNV présentant des performances environnementales significativement supérieures aux carburants fossiles traditionnels. Les véhicules fonctionnant au GNV émettent en effet 95 % de particules fines en moins et 50 % d'oxydes d'azote (NOx) en moins par rapport aux véhicules diesel. Ce carburant, issu de la méthanisation des déchets, ne génère ni odeur ni fumée et permet par ailleurs de diviser par deux les nuisances sonores des poids lourds, un avantage particulièrement notable en milieu urbain.

Toutefois, le coût du GNV a connu une évolution exceptionnelle à compter de l'année 2022. L'indice GNV-CNR a augmenté de manière continue tout au long de l'année, atteignant un pic en octobre 2022 à 426,97, contre une valeur de référence de 109,52 en début de marché. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'indice a ainsi enregistré une hausse de 108,13 %.

Compte tenu de ces éléments conjoncturels, les modalités de révision des prix prévues initialement au marché, reposant sur une révision semestrielle, ne permettaient plus de refléter correctement l'évolution réelle des coûts de carburant. L'écart entre la fréquence de variation des prix du GNV et la périodicité de révision contractuelle a ainsi fragilisé

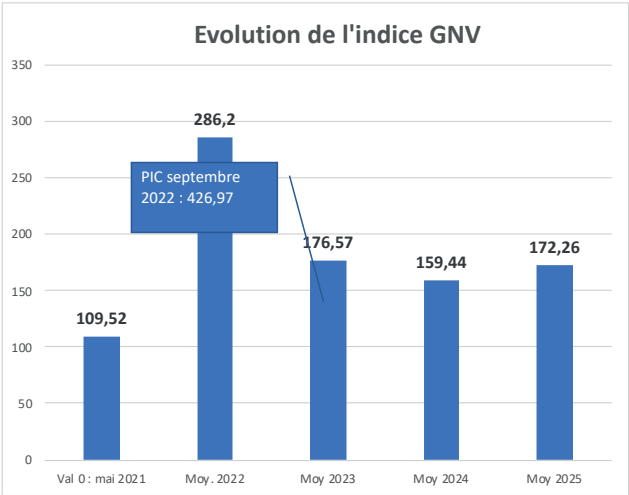
l'équilibre économique du marché.

Dans ce contexte, et dans le cadre du Plan de Résilience Économique et Sociale mis en place par le Gouvernement, conformément aux orientations fixées par la circulaire du Premier ministre du 30 mars 2022, les parties ont convenu de mettre en place un dispositif modificatif des modalités de révision des prix.

Lors du comité du 1er décembre 2022, il a été décidé qu'à compter de janvier 2023, la révision des prix serait effectuée mensuellement. Les indices retenus pour la révision sont ceux connus au 1er jour de chaque mois. La formule de révision prévue à l'article 5.2 du CCAP, ainsi que les indices de référence qui y sont associés, demeurent inchangés.

Par ailleurs, il a été convenu que si l'application de ces nouvelles modalités conduisait à une augmentation des prix supérieure à 15 % sur une année, les deux parties s'engagent à se réunir afin d'examiner conjointement les mesures nécessaires pour maîtriser cette évolution. Dans ce cas, une réunion devra être organisée dans le mois suivant le constat, afin de déterminer les dispositions appropriées permettant de juguler cette hausse.

Depuis la fin de l'année 2022, l'indice GNV-CNR a amorcé une baisse jusqu'à la mi-2023. En 2025, l'indice s'est stabilisé autour d'une valeur moyenne de 173, traduisant une relative normalisation des prix, sans toutefois retrouver les niveaux observés en début de marché.



Evolution du prix de traitement des déchets

Les Syndicats AZUR et TRI ACTION sont compétents en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Afin de mettre en oeuvre une coopération efficiente entre les deux syndicats, ces derniers ont conclu depuis le 1er janvier 2022 une convention de coopération permettant au Syndicat TRI-ACTION d'apporter une partie de ses déchets à traiter sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'AZUR.

Cette convention a été renouvelée en mars 2024 pour une application à compter du 1er juillet 2025, pour une durée de 6 ans, renouvelable 1 fois 3 ans.

Cette convention renouvelée a pour objet :

- De préciser les modalités de coopération mises en oeuvre par les Syndicats ;
- De permettre le traitement d'une partie des DMA collectés sur le périmètre de TRI-ACTION sur le UVE propriété d'AZUR ;
- De préciser les modalités de mise à disposition, par le syndicat TRI ACTION de sa déchetterie à disposition du syndicat AZUR ;
- De préciser les modalités financières de la coopération ;
- Plus largement de préciser les obligations respectives des Parties dans le cadre de cette coopération.

Postérieurement à la conclusion de cette convention, au terme d'une procédure de mise en concurrence, AZUR a attribué à la société SUEZ RV ENERGIE, un nouveau contrat de délégation de service public de son UVE qui démarre à compter du 1er juillet 2025.

Compte tenu de ce contexte, la convention de coopération prévoyait initialement à son article 6.1 un prix du traitement des déchets de TRI ACTION, fixé à titre prévisionnel et que ce tarif serait actualisé en

fonction des prix proposés par le futur exploitant au terme de la procédure de mise en concurrence.

Condition de la réciprocité : TRI ACTION s'engage à apporter à l'exploitant du UVE une quantité annuelle comprise entre 27.000 et 34.000 tonnes d'OMR collectés sur son périmètre. Tri-Action s'engage à mener une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative. Aux fins de mutualisation de ses équipements, TRI-ACTION met sa déchetterie à disposition des usagers professionnels d'AZUR dans les conditions suivantes : accès aux horaires habituels d'ouverture du site et dans les mêmes conditions tarifaires que pour les usagers professionnels de TRI-ACTION. AZUR s'engage à accueillir et à faire traiter sur l'UVE dont il est propriétaire une partie des tonnages de DMA collectés sur le périmètre de TRI-ACTION.

Ainsi le tarif a été précisé par voie d'avenant (délibération N°2025-23 du 04/07/2025) comme suit :

Tri Action s'engage à recevoir les professionnels envoyés par AZUR dans sa déchetterie afin de réceptionner leurs déchets. Les tonnages annuels acceptés resteront dans la limite maximale de 5 % des tonnages totaux reçus par l'équipement afin de ne pas perturber le fonctionnement de celui-ci.

Tri-Action s'engage à mener une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative. Les conditions de coopération concernant cette étude feront l'objet d'un avenant à la présente convention à signer entre les parties.

Pour l'année 2025, le prix était de 137,40 € contre 135,782 € en 2024 € (tarif révisé mensuellement depuis juillet 2025)

La Convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2031. Elle pourra être reconduite une fois pour une période de 3 ans.

- Tri des emballages et papiers/cartons

Le marché de tri des emballages ménagers a été attribué en juin 2021 au groupe Paprec pour son centre de tri de Guichainville, Trivalo 27.

Afin de réceptionner les collectes sélectives, Paprec dispose d'un centre de transfert situé au chemin Saint-Martin, 95270 Belloy-en-France. Ce site est localisé à une distance de 12,79 km du siège du syndicat (ou 18 km par route et 28 minutes en camion). Par avenant, suite à la reprise par la société PAPREC du site CGE-CP à Saint-Ouen l'Aumône désormais nommé CYDEC, il fût acté que le centre de transfert serait basé chez CYDEC à partir du 1er décembre 2022. Une alvéole dédiée est consacrée aux déchets du syndicat.

-Signature d'une convention avec la CACP en juillet 2025

Compte-tenu de leurs besoins convergents concernant, en particulier, la fonction tri des emballages ménagers et des papiers, dans une stratégie de cohérence territoriale de massification des flux, de mutualisation des investissements publics et d'optimisation des performances de tri en lien avec les exigences de l'éco-organisme CITEO, les personnes publiques en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du département du Val d'Oise, à savoir :

Le Syndicat AZUR, le Syndicat EMERAUDE, le SIGIDURS, le Syndicat TRI-ACTION, le Syndicat TRI-OR, la CACP se sont associées afin de réaliser une étude territoriale de cette fonction portant sur les enjeux d'amélioration des performances de tri et de la valorisation matière liés notamment à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (ECT). Cette démarche permet, au demeurant, de s'inscrire dans le cadre du Plan de Performance des Territoires porté par l'éco-organisme CITEO. Au terme de l'étude conduite, et compte tenu des bénéfices respectifs qu'elles pourraient en retirer, les personnes publiques en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du département du Val d'Oise ont acté la nécessité de se rapprocher afin de définir les conditions de leur coopération dans la conduite des activités de service public de traitement des déchets

Le centre de tri de Guichainville se situe dans un rayon de 73.27 km du siège du syndicat Tri-Action, ce qui est donc supérieur aux 15 km exigés dans le cahier des charges occasionnant un transfert coûteux depuis saint-Ouen l'Aumône.



dont elles sont responsables sur leurs territoires respectifs, en particulier, mais pas exclusivement, dans l'optimisation du Centre de Tri des Collectes Sélectives.

Sur la base d'une étude territoriale, a été proposée à CITEO l'augmentation de la capacité du centre de tri de la CACP à 30 000 tonnes / an (capacité autorisée de 40000 T/an), avec un fonctionnement en deux postes ; les syndicats AZUR, TRI ACTION et EMERAUDE s'engageant, par délibérations concordantes, à apporter leurs collectes sélectives sur le centre de tri de la CACP.

INDICATEURS FINANCIERS

Matières	Engagement de performance de tri (en %)	Matières	Engagement de performance de tri (en %)
Aciers	95%	Film PE	80%
Aluminiums	90%	PCC	90%
Petits aluminiums	80%	PCNC	96%
PET clairs Q4	96.5%	JRM	96%
Flux développement	95%	GM	95%
PE-PP	96%		

Cette augmentation de capacité visait entre autres à satisfaire les besoins des syndicats identifiés, notamment en termes d'amélioration des performances de tri et de la valorisation matière liés notamment à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (ECT).

L'objectif étant par ailleurs pour le syndicat Tri Action de s'exonérer d'un transfert coûteux vers une installation de traitement éloignée comme le site de Guichainville, objet du lot 2 du marché 2021COLL-TRI. Il est précisé que le Centre de tri CYDEC-TRIVALO 95 obtient des performances de tri des matériaux strictement similaire au centre de tri de Guichainville.

Afin de permettre au syndicat Tri-Action d'accéder au centre de tri de la CACP, une convention de coopération public-public doit être signée entre les deux parties. Cette convention formalise les engagements réciproques entre Tri-Action et la CACP et permet de sécuriser les soutiens financiers liés à l'extension des consignes de tri, tout en assurant une gouvernance partagée et un suivi technique rigoureux.

La convention prévoit notamment :

L'accueil des flux de collectes sélectives des Syndicats sur le Centre de Tri de la CACP ;

La mise à disposition d'un centre de tri modernisé et performant, doté d'une chaîne de tri à haut débit (10 t/h), d'une capacité de 30 000 t/an, et équipé pour répondre aux exigences de l'extension des consignes de tri ;

L'engagement des Syndicats à apporter l'ensemble de leurs flux d'emballages et papiers graphiques, dans le respect des conditions techniques et financières définies ;

La facturation directe des prestations de tri par le concessionnaire CYDEC, selon une grille tarifaire révisable négociée ;

La mise en place d'un comité de pilotage chargé du suivi technique, financier et stratégique de la coopération.

La convention sera conclue pour une durée ferme de 6 ans, reconductible au maximum 3 fois jusqu'à la fin du contrat de concession de service public entre la CACP et CYDEC avec prise à effet au 1er septembre 2025.

Le syndicat s'exonérant désormais d'un coût de transfert des emballages, ainsi que des refus de tri conséquent, les économies réalisées seront importantes en 2026.

	Coût global	Coût à la tonne
Tonnage transféré	6 639,86	
Coût transport TTC (transfert)	209 009,31 €	48,17 €
Tonnage réceptionné CDT	7 003,60	
Coût traitement TTC-Tri	1 487 255,78 €	212,36 €
Tonnage refus de tri	1 921,23	
Coût d'incinération +TGAP+ Transport HT	336 130,53 €	174,96 €
Coût TTC annuel du CDT	2 032 395,62 €	306,09 €

INDICATEURS FINANCIERS

Evolution des coûts de tri

Tri des collectes sélectives en € TTC	Prix du marché	Prix moyen 2025
Transfert si centre de tri au-delà de 15 km de Bessancourt: réception, rechargement et transport des emballages et papiers vers le centre de tri	41,12 €	48,17 €
Réception sur le centre de tri, caractérisations, conditionnement des emballages et papiers, expédition et gestion des stocks et des matériaux triés	175,00 €	212,36 €

Traitement des déchets verts

Dans un esprit de massification des tonnages, il a été choisi de regrouper au sein d'un même marché le traitement des déchets verts issus de la collecte en porte à porte et ceux de la déchèterie.

Seule la société Paprec, nouvel exploitant de l'ancien site CGECP de Saint-Ouen l'Aumône, a répondu à ce nouveau marché effectif au 1er février 2022.

La capacité d'accueil du site : 23 500 t. (déchets verts + biodéchets) est relativement faible / gisement estimé TRI-ACTION : 9 091 tonnes.

Le process de valorisation des déchets verts : broyage, fermentation en andains, maturation ventilée et criblage, va évoluer en cours de contrat, avec le changement du matériel de broyage et de criblage. Durant la durée des travaux, la capacité de traitement de la plateforme sera réduite, les tonnages excédentaires seront transférés sur des plateformes PAPREC Agro les plus proches.

	Prix du marché	Prix moyen 2025
Traitement des déchets verts en € TTC/T	56,97€	61,15€

Stockage et transport du verre

Le stockage du verre est effectué sur le site CYDEC en vu de son transfert vers l'unité de traitement de Verralia à Rozet Saint Albin.

	Prix du marché	Prix moyen 2025
Stockage du verre en € TTC	14,00€	14,17€

Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 19 245 304€ en 2025. Elles se répartissent comme suit :

Contributions budgétaires

Recettes de fonctionnement	Montant
Administratif	15 297 €
Vente produits recyclables	528 715 €
Vente des composteurs	10 540 €
Contributions budgétaires	14 204 595 €
Redevance spéciale	364 097 €
Produit déchèterie (entrée déchèterie)	290 617 €
Soutiens éco organismes + location SEPUR	1 461 513 €
Opérations d'ordre	129 746 €
RH(aides contrat et apprenti, remboursement divers)	47 812 €
Excédent de fonctionnement N-1	2 590 452 €
Autres	400 €
TOTAL	19 643 784 €

Le poste le plus important des recettes est constitué par les contributions budgétaires des collectivités adhérentes au Syndicat qui représentent 75 % des ressources du Syndicat soit 14 204 595€ en 2025. CA val parisis : 12 200 885 € - CCVO3F : 1 100 106 € - CCSI : 903 604 €

Le montant des contributions global des communes est en baisse de -0,52 %. Certaines communes font le choix de réinjecter en totalité ou de lisser l'excédent budgétaire accumulé sur plusieurs exercices, ce qui explique un delta parfois important.

Le deuxième poste est celui des aides des éco-organismes des filières REP (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) qui représentent 7,4% des recettes pour un montant de 1 461 513 €.

Evolution des contributions budgétaires par commune

	2025		
	Montant	Montant habitant	Variation
Auvers-sur-Oise	903 604	130,50	6,35%
Beauchamp	1 217 028	127,09	4,02%
Bessancourt	1 082 905	126,45	-0,54%
Frépillon	403 556	119,75	4,21%
Herblay	3 484 909	108,64	-3,44%
Méry-sur-Oise	1 100 106	109,08	1,56%
Pierrelaye	1 127 237	109,81	-2,51%
Saint-Leu-La-Forêt	1 951 562	120,60	2,50%
Taverny	2 933 688	107,68	-3,20%
Total	14 204 595	114,29	-0,52%

Recettes de ventes de matériaux

Les contrats de reprise arrivant à terme et en prévision du passage à l'extension des consignes de tri une consultation a été lancée fin 2021. Chaque contrat de vente prend effet à la date du 1er janvier 2022. Leur durée sera de 2 ans ferme, renouvelable 3 fois un an.

Pour 2025, les repreneurs et conditions de reprise sont exposés dans le tableau ci-dessous :

N°lot	Matière	Catégorie	Entreprise	Filière	Chargement moyen	Prix d'achat € /T base oct 2021 2021perpersonnes
1	Papiers graphiques issus de la collecte sélective -journaux/ revues /magazines	1.11	Paprec	APS- Perlen (Suisse)	23	145
2	Acier et petits aciers issus de la collecte sélective		Suez	Hierros Servando (Espagne)	23	200
3	Aluminium et petits aluminiums issus de la collecte sélective		Suez	Centre de transformation Belgique	18	700.95
4	Petits aluminiums		Suez	Allunova (Allemagne)	15	Formule en fonction du rendement * Si rdt < 30%= 170 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt entre 30<40% = 160 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt entre 40<50% = 142 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt >50% = 130 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt >70% = +30 € HT/T prix positif
5	PCNC - papiers cartons issus de la collecte	5.02	Paprec	SAICA (Nogent/ Seine)	23	160
6	PCC - Papiers- cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective	5.03	Paprec	Essity - Hondouville (27) Lucart - 88 Laval	23	10
7	Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective		Suez	France plastique recyclage Limay (78)	15	715
8	Emballages plastiques : PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective	Flux en développement	CITEO			660
9	Emballages plastiques : Bouteilles PEHD, PP et pots en barquettes mix PE/PP	Mix PE/PP	Suez	PEBO en Italie ou SUMINCO en Espagne	15	390
10	Les films PEBD, issus de la collecte sélective		Suez	Sirplast -Portugal		18

INDICATEURS FINANCIERS

Bilan des recettes perçues en 2025

Les recettes perçues en 2025 sont au niveau attendu. Niveau qui reste faible contenu de l’effondrement de certains cours de matériaux comme notamment les plastiques, les cartons et papiers descendus au prix plancher.

	Tonnages	Prix de reprise moyen à la T	Recettes
Plastique Q9	337,02	330 €	111 217 €
Mix PE/PP	232	120 €	27 828 €
Cartons : PCNC	2373	60 €	142 361 €
Journaux/magazines - 1, 11	887	105 €	93 142 €
Verre	2763	9 €	23 598 €
Briques alimentaires PCC	128	15 €	1 916 €
Aluminium	52	666 €	34 308 €
Alu aérosols	36	-160 €	-5 733 €
Acier	132	136 €	17 917 €
PCNC 1,05	358	0 €	29 359 €
Film PE	161	0 €	
TOTAL			475 913 €

Redevance spéciale

Le troisième poste est celui de la redevance spéciale. Cette redevance est payée par les professionnels dont le volume de bacs est supérieur à 720 Litres. Ce poste représente 2 % des recettes soit €.

La redevance spéciale est appliquée depuis :

- 2003 sur la commune de Taverny,
- 2004 sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye et Saint-Leu-La-Forêt,

2005 sur les communes d’Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine

La Redevance Spéciale est appliquée aux industriels, artisans et commerçants qui ont un volume de conteneurisation mis à disposition par le Syndicat TRI-

ACTION supérieur à 720 litres, tous bacs confondus : déchets recyclables et résiduels (soit au-delà d’un bac à 4 roues). Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Les 720 litres non assujettis à la Redevance Spéciale sont financés via la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant à payer par an est calculé selon la formule suivante :

(Volume total des bacs - 720 litres) x 2,4 €/litre net de taxes

Ce prix comprend la mise en place des conteneurs, leur maintenance, leur collecte, ainsi que le traitement des déchets.

INDICATEURS FINANCIERS

	Montant RS demandé pour 2025 (€)
Auvers sur Oise	9 211, 79 €
Beauchamp	27 156, 50 €
Bessancourt	13 080, 00 €
Frépillon	37 846, 00 €
Herblay-sur-seine	102 523, 00 €
Méry sur Oise	16 343, 00 €
Pierrelaye	44 128, 00 €
Saint Leu la forêt	44 046, 00€
Taverny	98 097, 00€
Syndicat	392 431, 00 €

DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d’investissement s’élève à 2 090 380€.

Dépenses d’investissement	Montant
Administratif	127 645 €
Bacs (capital emprunt + acquisition)	785 618 €
Bornes (capital emprunt + acquisition)	258 620 €
Collecte	37 440 €
Composteurs	21 575 €
Communication prévention	0 €
Déchèterie	16 123 €
Finances	47 676 €
RH	0 €
RS	0 €
Traitement	0 €
Déficit investissement N-1	766 758 €
Autres	0 €
TOTAL	2 061 455 €

INDICATEURS FINANCIERS

Recettes d'investissement

Recettes investissement	Montant
Administratif	38 155 €
Bacs (FCTVA + subvention)	217 712 €
Bornes (FCTVA)	16 458 €
Collecte	0 €
Composteurs (FCTVA + subvention)	33 273 €
Communication prévention	0 €
Déchèterie	0 €
Finances (amortissements)	767 846 €
RH	0 €
RS	0 €
Traitement	0 €
Excédent de fonctionnement N-1	766 758 €
Autres	400 €
TOTAL	1 840 603 €

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section d'investissement s'élève à 1 323 623 euros.

COÛTS DU SERVICE

Le coût réel du service correspond au cout aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'exploitation = 15 855 580 € soit 126.30€ par habitant d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides et autres recettes hors contributions des adhérents = 2 131 078 €.

Ainsi sur le territoire du Syndicat Tri-Action, la contribution par habitant s'élève à 114,29 €.